

S.M le Roi réitère ses Hautes instructions pour que la question des mineurs non accompagnés et en situation irrégulière soit définitivement réglée

La main tendue du Maroc

Qu'en est-il de leur nombre, de leur profil et de la procédure de leur rapatriement ?



Pages 2,3 et 4

Driss Lachguar se réunit avec Chakib Benmoussa et reçoit l'ambassadeur de la RP de Chine à Rabat



La direction de l'USFP, présidée par le Premier secrétaire, Driss Lachguar, a tenu, hier au siège central du parti à Rabat, une réunion avec Chakib Benmoussa, président de la Commission spéciale sur le modèle de développement.

La réunion devait porter sur le dernier rapport de cette commission que Chakib Benmoussa a présenté récemment à S.M le Roi Mohammed VI.

Le Premier secrétaire a également reçu, le même jour, l'ambassadeur de la République populaire de Chine à Rabat, Li Changlin.

Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

Les grandes lignes du rapport sur le NMD présentées devant le Parlement
Habib El Malki : Engagement constant à adhérer à ce nouveau chantier communautaire sociétal sous la conduite de S.M le Roi pour l'édification du Maroc de demain



Page 5

Les mesures des pouvoirs publics ont amorti le choc de la crise sur l'emploi et la croissance



Page 10

En toute...

Libé

Par Mohamed Benarbia

Séparation des pouvoirs à l'espagnole

Tous les chefs d'inculpation, si lourds, si abjects et si écœurants soient-ils n'ont pas suffi pour que justice soit rendue à ses dizaines de victimes.

Indigne d'une justice qui se doit d'être indépendante dans un pays qui ne peut se prétendre démocratique sans le sacro-saint principe de séparation des pouvoirs.

Le juge espagnol a donc jugé bon de fermer les yeux sur les innombrables crimes du dénommé Brahim Ghali alias, pour la besogne, Mohammed Benbattouche.

De par sa décision, ledit juge a donné un blanc-seing à un gouvernement coupable de faux et d'usage de faux dans cette trop ridicule Benbattouchegate.

Micmacs et autres piteuses manigances ont bel et bien été l'œuvre de responsables espagnols ; le tout avec préméditation...

Et pour persister dans l'erreur et la bêtise, une exfiltration sournoise est venue emboîter le pas à un accueil qui se voulait en catimini.

Et dire que l'on cherche à nous faire croire que c'était pour « raisons humaines » (sic). Que dire alors de ces milliers de Sahraouis retenus contre leur gré dans et sous le joug algéro-polisarien, dans les camps de la honte, exposés qu'ils sont à toutes les maladies et à une misère noire pendant que leurs géoliers se partagent la manne des aides censées leur être destinées ?

Bien malin, cependant, celui qui prétendrait savoir quel genre de maladie a frappé le Ghali Benbattouche en question. Même la porte-parole du gouvernement espagnol s'est abstenue de répondre à une question à ce propos.

Secret d'Etat ? De quel Etat ? L'Espagne ou l'Algérie ? Il n'y en a pas d'autre. Et cette péripétie a démontré que la fantomatique république ma-

chin chouette... est plus fantomatique que jamais, avec à sa tête «un chef» malfrat obligé de raser les murs à l'aller comme au retour avant de rejoindre le sol algérien.

La même péripétie nous éclaire sur le rôle de cette Algérie qui cherche désespérément à faire croire qu'elle n'est pas partie prenante dans ce conflit artificiel créé autour du Sahara marocain.

Après tout, Alger aurait bien pu épargner au monde ce triste épisode en «soignant» son protégé dans ses hôpitaux. Son président Abdelmjid Tebboune, pour ne pas le nommer, n'a-t-il pas déclaré, sans sourciller, que son pays était jaloux pour son trop performant système de santé qui compte parmi les meilleurs au monde et le premier en Afrique ?

C'était avant qu'il ne se fasse transporter vers les hôpitaux berlinois. Warum ? (ou 3lach ?) Pourquoi donc ?

S.M le Roi réitère ses Hautes instructions pour que la question des mineurs non accompagnés et en situation irrégulière soit définitivement réglée

Actualité



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a bien voulu réitérer ses Hautes instructions aux ministres chargés de l'Intérieur et des Affaires étrangères afin que la question des mineurs marocains non accompagnés, se trouvant en situation irrégulière dans certains pays européens, soit définitivement réglée.

Un communiqué des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger indique que le Souverain avait souligné, à plusieurs reprises, y compris à des chefs d'Etat étrangers,

l'engagement clair et ferme du Maroc à accepter le retour des mineurs non accompagnés dûment identifiés.

Des mécanismes de coopération ont été mis en place à cet effet avec certains pays, notamment la France et l'Espagne et qui ont abouti au retour au Maroc de plusieurs dizaines de mineurs, précise le communiqué.

Les lenteurs constatées dans la concrétisation de cette coopération sont essentiellement liées à des blocages dus aux procédures (administratives et judiciaires) complexes dans certains pays eu-

ropéens, ajoute la même source, précisant que le Maroc est le premier pays concerné par certains cercles de la société civile, voire des réseaux criminels, qui prennent prétexte des conditions soi-disant précaires des mineurs pour les instrumentaliser.

Le Maroc est disposé à collaborer, comme il l'a toujours fait, avec les pays européens et l'Union européenne (UE), pour le règlement de cette question, poursuit le communiqué, relevant que le Royaume espère que l'UE et les pays concernés sauront dépasser les

contraintes procédurales pour faciliter cette opération.

Le Maroc regrette à nouveau que la question migratoire, y compris la question des mineurs non accompagnés, soit utilisée comme alibi afin de contourner les véritables causes de la crise politique actuelle avec l'Espagne dont les origines et les fondements sont bien connus.

Les autorités marocaines se réservent le droit d'apporter, au moment opportun, les réponses appropriées aux accusations infondées du gouvernement espagnol, conclut le communiqué.

Oliver Varhelyi,
commissaire européen
au Voisinage et
à l'Elargissement
*Nous poursuivrons
notre coopération
étroite avec le Royaume*

"Je salue cette annonce importante du Maroc aujourd'hui concernant la réadmission des mineurs non accompagnés", a déclaré Oliver Varhelyi, commissaire européen au Voisinage et à l'Elargissement.

"Nous poursuivrons notre coopération étroite avec le Maroc pour relever les défis migratoires et faire progresser notre partenariat bilatéral, dans l'intérêt mutuel", a souligné le commissaire européen dans une déclaration sur son compte Twitter.

Anna Fotyga,
eurodéputée
polonaise
*Je salue la décision des
autorités marocaines
de réadmettre tous les
mineurs non accompagnés
mais identifiés*

L'eurodéputée polonaise Anna Fotyga a salué, mercredi, la décision des autorités marocaines de régler définitivement la question des mineurs non accompagnés en Europe.

"Je salue la décision des autorités marocaines de réadmettre tous les mineurs marocains non accompagnés mais identifiés qui se trouvent illégalement dans l'Union européenne", a affirmé la députée européenne dans une déclaration sur Twitter.

Andrey Kovatchev,
député européen
*Un pas positif dans
la bonne direction*

Le député européen Andrey Kovatchev s'est félicité, mardi, de la décision du Royaume de régler définitivement la question des mineurs marocains non accompagnés se trouvant en situation irrégulière dans certains pays européens, soulignant qu'il s'agit d'un "pas positif dans la bonne direction" pour la coopération migratoire entre Rabat et Bruxelles.

"Une coopération étroite sur les défis migratoires est dans l'intérêt mutuel de l'UE et du Maroc. Il est crucial d'assurer le retour en toute sécurité des enfants au sein de leurs familles tout en sauvegardant leurs droits en vertu du droit international. L'annonce du Maroc est un pas positif dans la bonne direction", a écrit l'eurodéputé sur Twitter.

Ilhan Kyuchyuk,
eurodéputé
*Le Maroc confirme
son rôle crucial dans
le domaine migratoire*

Le député européen Ilhan Kyuchyuk a souligné, mardi, que le Royaume a confirmé son rôle "crucial" dans le domaine migratoire après sa décision de régler définitivement la question des mineurs marocains non accompagnés se trouvant en situation irrégulière dans certains pays européens.

"Le Maroc confirme son rôle crucial dans le domaine migratoire. Je salue cette décision qui réglera la question des mineurs marocains non accompagnés en situation irrégulière dans certains pays de l'UE", a indiqué M. Kyuchyuk dans un tweet.

Mineurs marocains non accompagnés

*Qu'en est-il de leur nombre, de leur profil
et de la procédure de leur rapatriement ?*

La main tendue du Maroc

Le dossier des mineurs marocains non accompagnés, se trouvant en situation irrégulière dans certains pays européens, sera-t-il réglé une fois pour toutes ?

En effet, S.M le Roi Mohammed VI a réitéré ses Hautes instructions aux ministres chargés de l'Intérieur et des Affaires étrangères afin que cette question soit définitivement réglée. Dans un communiqué conjoint des deux départements, il a été rappelé que le Souverain «avait souligné, à plusieurs reprises, y compris à des chefs d'Etat étrangers, l'engagement clair et ferme du Royaume du Maroc à accepter le retour des mineurs non accompagnés dûment identifiés».

Des mécanismes de coopération ont été mis en place à cet effet avec certains pays, notamment la France et l'Espagne et qui ont abouti au retour au Maroc de plusieurs dizaines de mineurs, précise le communiqué. «Les lenteurs constatées dans la concrétisation de cette coopération sont essentiellement liées à des blocages dus aux procédures

(administratives et judiciaires) complexes dans certains pays européens », expliquent également les deux départements, ajoutant que le Maroc est le premier pays concerné par certains cercles de la société civile, voire même des réseaux criminels, qui prennent prétexte des conditions soi-disant précaires des mineurs pour les instrumentaliser.

Qui sont ces mineurs ? Qu'en est-il de leur nombre et de leur profil ? Quid de leur protection au niveau des lois et législations marocaines et européennes ? Sont-ils vraiment protégés ? Et qu'en est-il des procédures de leur retour vers leurs pays d'origine ?

Profil divers et atypiques

Qui sont réellement ces mineurs ? Loin de l'image donnée par les médias étrangers les décrivant comme des personnes livrées à elles-mêmes ou prises en charge par des filières clandestines, ne parlant souvent pas un mot de langue étrangère, accros à la «colle» et qui multiplient les lar-

chins et les agressions de plus en plus violentes, Olivier Peyroux, sociologue, explique dans un entretien sur les MNA en France dont des Marocains, qu'il ne s'agit ni d'orphelins ni d'enfants de la rue, mais plutôt d'enfants qui ont des attaches familiales, dont certains savent lire et écrire. «Il n'y a pas vraiment de profil type, certains ont immigré pour trouver du travail, d'autres après avoir été marginalisés à cause du remariage d'un de leurs parents, certains ont imité des amis... La principale évolution, c'est que, depuis deux ans, on voit arriver des mineurs venus d'Algérie ou de Tunisie alors qu'auparavant, ils étaient tous originaires du Maroc», précise Olivier Peyroux dans un entretien avec le journal français 20 minutes.

Le sociologue a affirmé, par ailleurs, que la plupart des MNA s'enfuyaient des foyers dans lesquels ils sont placés et refusent toute aide. Et de préciser que certains jeunes s'en sortent. «Ceux qui sont dans la rue aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a quatre ans. Certains sont repartis comme ils sont venus sans qu'on

sache ce qu'ils font ni où ils sont aujourd'hui, mais d'autres se sont ré-insérés », a-t-il indiqué.

De son côté, la sociologue Angéline Etienne a démontré dans un rapport daté de 2002 et intitulé : «Cartographie des mineurs isolés étrangers en France», que le profil type de MNA n'existe pas. En effet, on trouve parmi ces mineurs «des exilés» qui viennent de toutes les régions ravagées par la guerre et les conflits ethniques ; «des mandatés» dont le départ est incité, aidé, voire organisé par leur famille (parents ou proches), afin de travailler, d'envoyer de l'argent, de poursuivre des études ou d'apprendre un métier, l'objectif secondaire peut être parfois de faire venir plus tard le reste de la famille ; «des exploités» par des trafiquants de toutes sortes, parfois victimes de la traite des êtres humains ; «des fuyeurs» qui ont quitté leur lieu de vie (parents, famille élargie, orphelinat) à cause des conflits ou de la maltraitance ; «des errants» déjà en situation d'errance dans leur pays d'origine pour certains depuis longtemps (plusieurs mois ou plusieurs années)

qui vivaient de la mendicité, de petits emplois de fortune, de délinquance, parfois de prostitution, et qui décident de venir en Europe dans l'espoir d'une vie meilleure ; «des rejoignants» qui rejoignent un membre plus ou moins proche de leur famille installée en Europe.

Dans le cas d'un ascendant direct, le but peut être un regroupement familial déguisé ; mais il peut aussi s'agir d'un accueil beaucoup plus aléatoire qui, au gré des conditions d'accueil et/ou du hasard des rencontres, isole le mineur ou le met en danger.

Objet non-identifiable

Qu'en est-il de leur nombre ? « Il est indéfini puisqu'on est face à un phénomène dynamique qui évolue rapidement selon les flux migratoires. A rappeler qu'il est bien connu dans le domaine de la migration irrégulière que les statistiques manquent cruellement notamment concernant certaines questions (trafic humain, traite humaine,...). Nous ne disposons que





de chiffres approximatifs qui changent avec le temps », nous a indiqué Said Machk, enseignant-chercheur à l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès.

Un constat que partage un rapport de l'UNICEF datant de 2015 qui a conclu également que la migration des mineurs demeure difficile à chiffrer et les statistiques publiées ne traduisent certainement pas la réalité, l'ampleur, les tendances et le nombre d'enfants réellement impliqués dans cette situation.

Ces mineurs sont très mobiles, empruntent souvent des voies officieuses et évitent le contact avec les autorités au cours de leur périple migratoire, précise le document de l'UNICEF. Cette dernière a affirmé également qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucun système centralisé de collecte ni de suivi des données concernant les enfants marocains qui traversent les frontières pour entrer en Europe ou circuler au sein de l'espace européen. Souvent, de nombreux enfants migrants sont comptabilisés plusieurs fois en Espagne (parce qu'enregistrés dans différentes régions autonomes). D'autant plus que les expulsions et les rapatriements arbitraires ne sont pris en compte par aucune source. De même, le trafic d'enfants ne semble faire l'objet d'aucun travail de collecte de l'information.

Protection juridique des MNA

Quelle place occupent ces mineurs dans le corpus juridique international ? « Il s'agit d'une catégorie qui dispose d'une protection spéciale dans le droit international. Elle est d'abord protégée par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et l'ensemble des dispositions du droit international régissant la question de la migration. Mais dans le traitement de cette question, on met en avant un critère commun qui fait l'objet d'un consensus au niveau international, à savoir, « l'intérêt supérieur de l'enfant ».

A souligner également que plusieurs ONG et organismes internationaux ont développé un certain nombre de directives relatives particulièrement au refoulement des enfants », nous a expliqué Said Machk. Et de poursuivre : « Mais que veut dire « intérêt supérieur de l'enfant » ? Selon plusieurs juristes, cette notion demeure floue et même la Convention relative aux droits de l'enfant n'en donne pas de définition précise. Même le Comité des droits de l'enfant n'a pas proposé de critères permettant de juger de ce qui relève de cet intérêt. Pourtant, la Convention a veillé à renforcer la protection de l'enfant en insistant sur la préservation de son bien-être et de son droit de se développer dans un environnement favorable à sa santé mentale et physique.

Elle a également considéré l'article 3.1 relatif à « l'intérêt supérieur de l'enfant » comme l'un des quatre principes incontournables pour appliquer la totalité des droits de la Convention, sachant que ces quatre articles sont liés. Ainsi, l'article 2 relatif au droit à la non-discrimination et l'article 6 se rapportant au droit à la survie et au développement doivent-ils être pris en considération pour déterminer ce qui constitue l'intérêt de l'enfant dans une situation donnée.

De plus, la prise en compte de l'opinion de l'enfant (article 12) permet de soutenir le décideur dans l'établissement de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les juristes tiennent, néanmoins, à préciser que le concept d'« intérêt supérieur de l'enfant » renforce le statut de ce dernier comme sujet de droit mais ne donne en aucun cas le pouvoir décisionnel à celui-ci ».

Conditions de retour des MNA

Selon notre source, ces retours doivent être volontaires et délibérés et prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. Ceci d'autant plus que chaque cas doit être étudié dis-

tingement des autres. Le retour de ces mineurs pose également la question du sort qui leur sera réservé une fois arrivés au Maroc vu qu'il n'y a pas de structures d'accueil adéquates et aptes à les accueillir. « Du coup, la question de garantir l'intérêt supérieur de ces enfants se pose avec acuité », a-t-elle souligné. Mais la véritable contrainte, selon cette même source, demeure celle de l'identification de ces mineurs. « Ce point a souvent constitué le motif d'un désaccord entre le Maroc et certains pays de l'UE. En fait, Rabat a toujours refusé de les accueillir sans vérification de leurs identités.

Et pour cause, beaucoup de mineurs algériens, tunisiens ou subsahariens ont été identifiés par certains pays européens comme Marocains et refoulés vers le Maroc sur la base de cette identification », a-t-elle expliqué. A ce propos, elle nous a indiqué que la question du retour des mineurs marocains non accompagnés a été, à plusieurs reprises, traitée lors des commissions mixtes (Commission maroco-espagnole et une autre maroco-française) et ce travail a permis le retour de plusieurs mineurs au Maroc.

« Lors de ces pourparlers, la position du Maroc a toujours été claire. Il est pour l'accueil uniquement des mineurs marocains qui ont été identifiés comme tels », nous a indiqué Said Machk. Et de préciser : « Et s'il y avait un problème, c'est du côté des pays d'accueil qu'il faut voir. En effet, ces pays sont obligés par le droit international (CIDE, Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants) à chercher le principe de l'intérêt supérieur de chaque enfant dans chaque cas en prenant en compte le fait que les droits fondamentaux de l'enfant soient respectés (éducation, santé, nourriture, ...).

Ces pays ont également un autre problème en relation avec les mécanismes internes d'action spécifiques à chaque Etat en relation avec la protection de l'enfance. En effet, ces

derniers doivent respecter rigoureusement certaines procédures administratives et doivent traiter chaque cas séparément des autres. Ce travail empêche souvent le retour des mineurs vers leurs pays d'origine ».

Pseudo-protection internationale des MNA

Les MNA sont-ils vraiment protégés par les lois nationales et internationales ? « Non », répond l'UNICEF qui remet en cause l'efficacité des instruments juridiques nationaux et binationaux dédiés à la protection de ces mineurs. Selon elle, il n'existe aucun instrument législatif, international ou régional, concernant spécifiquement la migration des mineurs non accompagnés. Seules les conventions internationales sur les droits de l'enfant, les réfugiés ou la traite des êtres humains peuvent, directement ou indirectement, être appliquées pour encadrer les mouvements forcés ou volontaires des enfants, qu'ils soient accompagnés ou non, précise un rapport de l'UNICEF. Et même les accords destinés à protéger ces mineurs restent truffés de lacunes. C'est le cas à titre d'exemple du Mémoire d'entente (ME) sur les migrants mineurs non accompagnés ratifié le 23 décembre 2003 par le Maroc et l'Espagne et qui s'est transformé en 2007 en accord binational. Pour plusieurs observateurs, il s'agit bien d'un texte motivé davantage par des intérêts nationaux, notamment la sécurité des frontières que par la volonté de protéger ces mineurs. Effectivement, les quatre principes clés de la Convention relative aux droits de l'enfant, à savoir le meilleur intérêt de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, la non-discrimination et le respect des opinions de l'enfant, n'y sont guère pris en considération.

La loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière de 2003 reste également ambiguë sur cette question.

Elle ne punit pas explicitement les mineurs qui émigrent mais ne leur réserve pas non plus de traitement spécial. De fait, elle sanctionne « l'émigration irrégulière » indépendamment de l'âge de l'auteur. En s'appuyant sur le pouvoir discrétionnaire que lui confère le Code de procédure pénale, le juge devrait prendre la décision de ne pas entamer des poursuites pour « émigration irrégulière » à l'encontre d'un enfant, s'il les juge contraires à son intérêt supérieur.

La même loi ne contient pas non plus de dispositions sur la réintégration des mineurs migrants non accompagnés, comme l'a observé le Comité des droits de l'enfant suite au rapatriement de nombreux enfants à partir de Sebta et Mellilla. A cela s'ajoutent l'absence de mécanismes et de directives sur le traitement des enfants migrants et le manque de formation et de sensibilisation des institutions concernées au niveau local.

Un phénomène qui risque de perdurer

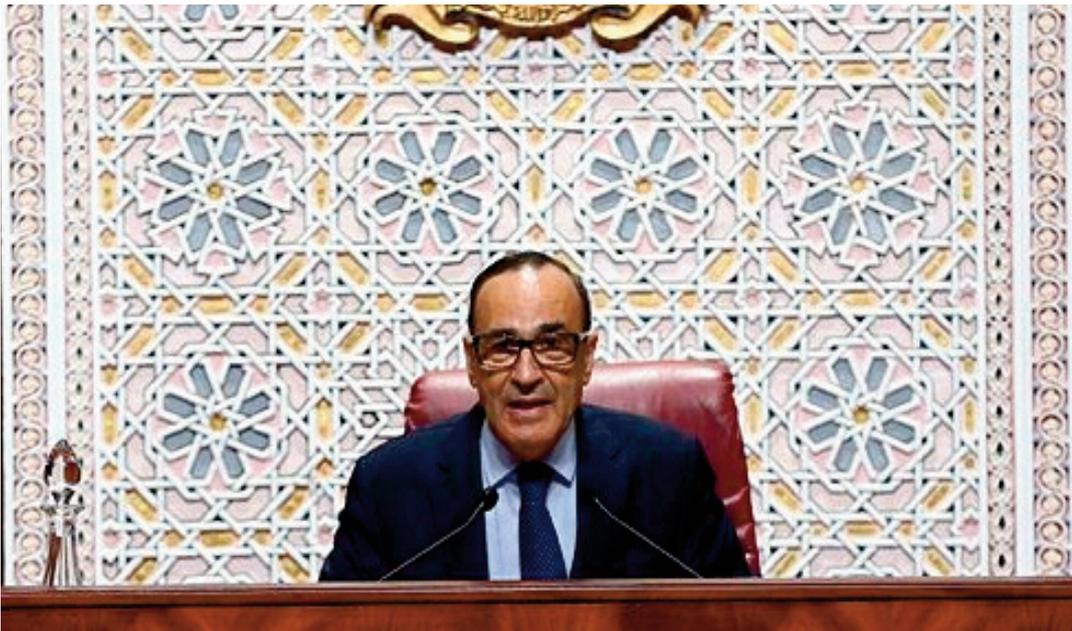
« Aujourd'hui, la balle est dans le camp des pays européens qui doivent évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant et savoir si celui-ci ne va pas être bafoué du fait du retour au Maroc. Ce qui constitue une violation grave de la Convention internationale des droits de l'enfant », nous a affirmé Said Mchak. Et de conclure : « Du côté de Rabat, il n'y a pas de problème. Il suffit que l'enfant soit marocain et que l'Etat d'accueil respecte ses engagements dans le domaine de la protection de l'enfance.

Pourtant, le phénomène de la migration des MNA risque de perdurer en dépit des programmes et projets en la matière établis par les différents départements ministériels, tant que ses causes structurelles restent liées en grande partie à l'abandon et au redoublement scolaire, au travail des enfants, à la pauvreté et à l'exclusion sociale ».

Hassan Benteleb

Les grandes lignes du rapport sur le NMD présentées devant le Parlement

Habib El Malki : *Engagement constant à adhérer à ce nouveau chantier communautaire sociétal sous la conduite de Sa Majesté le Roi pour l'édification du Maroc de demain*



Le président de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD), Chakib Benmoussa, a présenté, mardi devant le Parlement, les grandes lignes du rapport général relatif au nouveau modèle de développement (NMD).

Lors de cette session, présidée par les présidents des Chambres des représentants et des conseillers, Habib El Malki et Hakim Benchamach respectivement, en présence des organes des deux Chambres, il a indiqué que cette réunion intervient en application des instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI concernant le lancement du processus de présentation du rapport général sur le nouveau modèle de développement à tous les acteurs politiques, économiques, syndicaux et de la société civile.

Ouvrir à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement est un tremplin pour l'avancement du projet sociétal, sous la direction avisée de Sa Majesté le Roi, de même qu'il s'agit d'une pierre angulaire essentielle pour la consolidation des valeurs de citoyenneté responsable et effective, le renforcement du sens d'appartenance à la nation, la consécration de l'identité marocaine

historique et culturelle enracinée et riche dans sa pluralité et la valorisation des valeurs d'ouverture, de dialogue et de modération qui caractérisent le Maroc, a-t-il indiqué.

Chakib Benmoussa a en outre relevé que l'approche adoptée par la commission pour l'élaboration de ce modèle repose sur les contributions de toutes les parties à travers des consultations et plusieurs mécanismes interactifs tels que des séances d'écoute, des consultations, des visites sur le terrain et des séances de discussion avec des experts, y compris la contribution du Parlement à travers des documents essentiels, soulignant que la commission a tenté de proposer un diagnostic audacieux et objectif qui exprime les attentes de toutes les parties concernées. Et d'ajouter que les visions des citoyens, des partis politiques, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux et des acteurs institutionnels convergent vers la reconnaissance des multiples acquis et capacités du pays tandis que leurs attentes sont principalement liées au progrès social, à l'accès aux opportunités économiques et à une "crise de confiance" envers certaines institutions et parmi les membres de la société.

Ces attentes communes ambitionnent de consacrer des services publics efficaces à même d'assurer l'égalité des chances et le renforcement des capacités individuelles, de promouvoir une économie nationale plus inclusive créatrice d'opportunités économiques et d'emplois de qualité en phase avec la réalité économique et sociale des territoires, de renforcer l'état de droit et l'efficacité de l'action publique et de moraliser la vie publique, a poursuivi le président de la Commission spéciale sur le modèle de développement du Maroc.

Il a, en outre, relevé que le rapport propose des principes pratiques communs fondés sur une approche basée sur les résultats et les effets sur la vie du citoyen à travers la consécration d'une culture de la performance et des résultats, et sur une approche coordonnée et participative à travers la mobilisation de l'intelligence collective afin d'augmenter la capacité de mise en œuvre des politiques publiques de manière efficace.

Pour sa part, le président de la Chambre des représentants a relevé que cette réunion s'inscrit dans la série de rencontres tenues par la commission avec les différents acteurs nationaux et com-

munitaires dans le cadre de la mise en œuvre des directives Royales, notant que la présentation des conclusions du rapport général sur le nouveau modèle de développement au sein de l'institution parlementaire a de fortes connotations symboliques.

L'institution parlementaire était et restera un espace d'orientation du débat public et de partage d'idées et d'opinions, de même qu'elle est l'incarnation de la volonté populaire et de la démocratie représentative et participative dans ses diverses dimensions et ramifications, a-t-il assuré.

De même, Habib El Malki a loué l'approche participative et coopérative basée sur l'ouverture adoptée par la commission, saluant le contenu du rapport en termes d'évaluation des conditions économiques, sociales et autres ainsi que la présentation d'une vision prospective claire basée sur des indicateurs scientifiques et cognitifs pour diverses politiques et programmes publics.

Il a également fait part de l'engagement constant des composantes du Parlement à adhérer à ce nouveau chantier communautaire sociétal sous la conduite de Sa Majesté le Roi pour l'édification du Maroc de demain.

Audiovisuel public

La Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, a tenu mardi, une réunion consacrée à la discussion de "la stratégie du développement de l'audiovisuel public", en présence du ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othmane El Ferdaous.

En réponse aux interventions des membres de la commission, il a indiqué que la restructuration du pôle audiovisuel public vise à tirer vers le haut la qualité des productions nationales afin d'être à la hauteur des aspirations des citoyens marocains. La restructuration de ce pôle, à travers la création d'un holding regroupant la Société nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT), "2M" (SOREAD) et "Medi 1 TV", constitue un chantier qui intéresse tous les Marocains et requiert leur adhésion et les associant à un débat sérieux et responsable, ajoutant que cette transformation ne sera pas facile et exigera la contribution de l'ensemble des acteurs du secteur audiovisuel.

À ce propos, le ministre a expliqué que ce chantier vise la création d'un contenu marocain meilleur et la promotion des médias de proximité selon un plan bien défini, tout en veillant à la préservation de l'identité de chaque chaîne et à la création d'un secteur privé fort en termes de production et de chaînes.

S'agissant des sources de financement de ce chantier, Othmane El Ferdaous a souligné la nécessité d'adapter les ressources aux cahiers de charges, de chercher des sources de financement novatrices et de revoir la politique fiscale sectorielle.

En réponse à une question sur l'omniprésence des œuvres dramatiques étrangères sur les grilles de programmes de certaines chaînes du pôle public, le ministre a insisté sur la nécessité d'encourager les productions nationales et d'améliorer leur qualité afin d'être capables de concurrencer celles étrangères.

Le chef du Polisario exfiltré d'Espagne

Le chef des milices du Polisario, Brahim Ghali, dont la présence en Espagne a provoqué une crise majeure entre Madrid et Rabat, a quitté l'Espagne dans la nuit à destination de l'Algérie, indique l'agence AFP en citant une source gouvernementale espagnole. "Il est en Algérie", a indiqué cette source. Le ministère espagnol des Affaires étrangères avait annoncé mardi soir que Brahim Ghali allait quitter l'Espagne depuis l'aéroport de Pampelune, dans le Nord du pays, mais sans préciser la destination de l'appareil. Plus tôt dans la journée, Enaire, gestionnaire national de la navigation aérienne espagnole, avait indiqué à l'AFP qu'un avion "civil" appartenant à l'"Etat" algérien, provenant d'Alger et avec Logroño pour destination, était entré mardi dans l'espace aérien espagnol et avait fait demi-tour sur "ordre des contrôleurs aériens militaires". Selon le média en ligne El Confidencial, il comptait récupérer le leader sahraoui pour le ramener en Algérie.

Les contrôleurs civils d'Enaire, précise l'agence Europa Presse, ont reçu des ins-

tructions de leurs collègues militaires pour informer l'avion en provenance d'Alger à destination de Logroño qu'il ne pouvait pas survoler l'espace aérien espagnol.

Enaire a exécuté les instructions reçues et l'avion est revenu, selon les mêmes sources du gestionnaire de la navigation aérienne de l'Espagne.

La porte-parole de l'exécutif, María Jesús Montero, avait déclaré auparavant qu'elle n'était pas au courant qu'un avion reliant Alger à Logroño survolait l'espace aérien espagnol.

Toutefois, elle a admis que lorsqu'il s'acquitterait de ses obligations pour répondre à la demande du magistrat de l'Audience nationale, le dénommé Brahim Ghali pourrait quitter l'Espagne. Le départ de Brahim Ghali est intervenu après la décision d'un juge espagnol - qui l'a entendu mardi dans le cadre de deux plaintes le visant pour "tortures" et "génocide" - de ne prendre aucune mesure coercitive à son encontre alors que les plaignants réclamaient la confiscation de son passeport et sa détention provisoire.



Les premières déclarations des victimes de Brahim Ghali

Voici les premières déclarations des victimes suite à la comparution, mardi devant l'Audience nationale espagnole, de Brahim Ghali :

Fadel Breica (enlevé et torturé par le Polisario entre le 18 juin et le 10 novembre 2019) :

"La comparution devant la justice de ce criminel de guerre qui a torturé et assassiné des centaines de personnes est une victoire pour ses victimes qui réclament que justice soit rendue.

Le fait que le dénommé Brahim Ghali, responsable de graves crimes pendant 50 ans, soit sur le banc des accusés constitue un pas en avant vers le rétablissement de la justice. Cette comparution n'est que le début d'un procès qui atteindra également les autres dirigeants de la bande séparatiste du Polisario. Nous avons confiance en l'indépendance de la justice espagnole qui prendra les mesures adéquates pour que ce criminel réponde de ses actes abjects".

Pedro Ignacio Altamirano (victime de menaces de mort préférées par le Polisario) :

"La comparution du tortionnaire dénommé Brahim

Ghali n'est que le début pour rendre justice aux victimes d'un groupe terroriste impliqué dans des actes de génocide et de torture.

Cette affaire doit ouvrir la voie au jugement des autres criminels de la direction du Polisario qui sont les responsables des crimes commis contre les dissidents, mais aussi contre la population installée dans les camps de Tindouf dans des conditions inhumaines".

Dahi Aguai (ancien détenu du Polisario) :

"La comparution du chef des milices du Polisario pour la première fois devant la justice espagnole est une bonne nouvelle pour les victimes de ce tortionnaire.

Elle est le résultat de plusieurs années d'efforts acharnés pour rendre justice aux victimes et jeter lumière sur les graves crimes commis par ce repris de justice.

Il s'agit d'une évolution importante dans ce processus visant à faire connaître devant l'opinion publique et la justice espagnole le vrai visage de ce criminel.

Nous avons confiance en l'indépendance de la justice espagnole pour que le dénommé Brahim Ghali soit jugé".

Pablo Casado, président du Parti populaire espagnol
L'accueil de Brahim Ghali, une grande maladresse du gouvernement espagnol

Le président du Parti populaire espagnol (PP), principale formation de l'opposition, Pablo Casado, a qualifié, mardi, de "grande maladresse" la décision du gouvernement espagnol d'autoriser l'entrée sous une "fausse identité" du chef des milices du Polisario, le dénommé Brahim Ghali. "A l'heure actuelle, ce qu'il faut faire, c'est essayer d'intensifier les relations avec le Maroc et de résoudre cette crise", a souligné M. Casado, qui était l'invité d'une rencontre organisée par l'agence «Europa Press». "Ces questions doivent être traitées avec une grande rigueur et nous ne pouvons pas mentir", a-t-il averti.

Suite au déclenchement de la crise avec le Maroc, le leader du PP a indiqué avoir demandé au chef du gouvernement, Pedro Sanchez, de "faire tout son possible pour redresser" la situation sur la base d'une "position pragmatique". Avec son attitude, le gouvernement espagnol met en danger la politique migratoire, la coopération contre le terrorisme djihadiste, le trafic de drogue et en matière de pêche et d'agriculture, a-t-il ajouté.

Le PP réclame la démission immédiate de la ministre espagnole des AE pour sa gestion calamiteuse de la crise avec le Maroc



Le Parti populaire (PP), principale formation de l'opposition en Espagne, a réclamé, mercredi, la «démission immédiate» de la ministre espagnole des Affaires étrangères, Arancha González Laya, pour sa gestion «calamiteuse» de la crise avec le Maroc et pour l'"aveuglement" dont elle a fait preuve qui ont provoqué une crise diplomatique inédite.

Le chef des milices du Polisario est entré en Espagne il y a un mois et demi avec un «faux» passeport, a déploré le secrétaire général du PP Teodoro García Egea, précisant que son départ a été géré "à nouveau de la même manière".

La ministre "doit démissionner pour la gestion calamiteuse de cette affaire", a in-

sisté M. Egea, assurant que le gouvernement de Pedro Sanchez «a agi de manière lamentable» parce qu'il «n'a pas géré avec transparence» l'entrée et la sortie du dénommé Brahim Ghali.

Le président du PP, Pablo Casado, a qualifié, mardi, de "grande maladresse" la décision du gouvernement espagnol d'autoriser l'entrée sous une "fausse identité" du dénommé Brahim Ghali.

«A l'heure actuelle, ce qu'il faut faire, c'est essayer d'intensifier les relations avec le Maroc et de résoudre cette crise», avait souligné M. Casado lors d'une rencontre organisée par l'agence «Europa Press».

"Ces questions doivent être traitées avec une grande rigueur et nous ne pouvons pas mentir", a-t-il averti.

Investir dans les données sauve des vies

Horizons



Lorsque la pandémie de Covid-19 a commencé en mars 2020, l'Afghanistan ne disposait que de 300 ventilateurs et de deux unités de soins intensifs. Les premiers modèles épidémiologiques prévoyaient que le pays, avec une population d'environ 38 millions d'habitants, connaîtrait un pic pouvant atteindre 520.000 cas et 3.900 décès par jour d'ici le début de l'été. Face à la perspective de dix millions de cas en quelques mois, les travailleurs humanitaires et les responsables gouvernementaux se sont préparés à une catastrophe de santé publique.

Pour aider les décideurs à comprendre où concentrer leurs ressources limitées, le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et la Fondation Rockefeller ont utilisé des données réelles pour l'Afghanistan - y compris les taux d'infection à la Covid-19 et l'emplacement des établissements de santé - pour projeter le nombre de cas, d'hospitalisations et de décès sur une période de quatre semaines. Cette prévision plus réaliste a aidé les autorités à se préparer à un pic de cas et de décès qui s'est avéré plus plat et plus tard que les autres modèles ne le prévoyaient. La prévision précise des besoins permet une réponse humanitaire plus efficace.

Mais les modèles ne valent que par les données sur lesquelles ils reposent. Et, pour se préparer à la prochaine crise, le monde doit obtenir et partager de meilleures données.

Le principe directeur de notre modèle, que nous avons développé avec le

laboratoire de physique appliquée de l'Université Johns Hopkins, était de soutenir la prise de décision opérationnelle à court terme pour protéger et sauver plus de vies dans les crises humanitaires. En plus de l'Afghanistan, nous avons utilisé le modèle en République démocratique du Congo, en Irak, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan. Nous avons inclus des données liées à la COVID-19 ajustées pour la sous-déclaration, ainsi que des données sur les modèles de mobilité, les infrastructures de soins de santé et les vulnérabilités sous-jacentes de la population résultant de l'insécurité alimentaire ou de comorbidités médicales telles que le diabète.

Notre expérience de la construction d'un modèle prédictif et son utilisation par les responsables de la santé publique dans ces pays ont montré que cette approche pouvait conduire à de meilleurs résultats humanitaires. Mais c'était aussi un rappel que d'importants problèmes de données, concernant à la fois les lacunes et la qualité, limitent la viabilité et la précision de ces modèles pour les pays les plus vulnérables du monde. Par exemple, les données sur la prévalence des maladies cardiovasculaires dataient de 4 à 7 ans dans plusieurs pays pauvres et n'étaient pas du tout disponibles pour le Soudan et le Soudan du Sud.

À l'échelle mondiale, il nous manque encore environ 50% des données nécessaires pour répondre efficacement dans les pays confrontés à des urgences humanitaires. OCHA et la Fondation Rockefeller coopèrent pour fournir un aperçu précoce des crises,

pendant et au-delà de la pandémie de Covid-19. Mais la réalisation du plein potentiel de notre approche dépend des contributions des autres.

Ainsi, alors que les gouvernements, les banques de développement et les principales agences humanitaires et de développement réfléchissent à la première année de la réponse à la pandémie, ainsi qu'aux discussions lors des récentes réunions de printemps de la Banque mondiale, ils doivent reconnaître le rôle crucial que les données joueront pour se remettre de cette situation. Crise et prévenir les futures. Comblent les lacunes dans les données critiques devrait être une priorité absolue pour tous les acteurs humanitaires et de développement.

Les gouvernements, les organisations humanitaires et les banques régionales de développement doivent donc investir dans la collecte de données, les infrastructures de partage de données et les personnes qui gèrent ces processus. De même, ces parties prenantes doivent devenir plus aptes à partager leurs données de manière responsable via des plateformes de données ouvertes et qui maintiennent des normes d'interopérabilité rigoureuses.

Lorsque les données ne sont pas disponibles, le secteur privé devrait développer de nouvelles sources d'informations grâce à des méthodes innovantes telles que l'utilisation de données anonymes des médias sociaux ou d'enregistrements d'appels pour comprendre les schémas de mouvement de la population. Le partage des données, bien sûr, dépend de la confiance. Le monde doit donc tenir

compte du récent appel de la Banque mondiale en faveur d'un nouveau contrat social pour les données basé sur une valeur sociale et économique partagée, des avantages équitables et en encourageant la confiance que les données ne seront pas utilisées à mauvais escient par ceux qui les collectent.

Le système humanitaire mondial est très efficace, mais les besoins d'aujourd'hui sont sans précédent. Un record de 235 millions de personnes dans le monde, en hausse de près de 40% par rapport à 2020, devrait avoir besoin d'une aide et d'une protection humanitaires cette année. La faim est en augmentation, les déplacements internes sont à leur plus haut niveau depuis des décennies, les phénomènes météorologiques violents sont plus fréquents et les épidémies se multiplient. Pendant ce temps, l'écart entre les besoins humanitaires et le financement disponible pour y répondre s'élargit.

Des données de haute qualité permettent aux décideurs politiques confrontés à des crises d'aligner des ressources limitées sur les besoins les plus importants, et la pandémie de Covid-19 a mis en évidence le besoin d'en avoir plus. Le monde doit prendre cette leçon à cœur en investissant dans l'infrastructure de données et les capacités humaines nécessaires pour anticiper les crises, prévoir les besoins futurs et déclencher des réponses plus tôt. Le retour en vies sauvées serait énorme.

Par Mark Lowcock et Raj Shah

Mark Lowcock est sous-secrétaire général des Nations unies aux affaires humanitaires.

Raj Shah est président de la Fondation Rockefeller.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

OUTRANCE	ACCOMPTE	PARTIE DE BRIDGE	FLIC	CHEVEUX CRÉPUS OU FRISÉS	DÉGÔTÉ RUISSE-AUX	LA FIN DU JOUR	MASSE LABORIEUSE
BOUCAN				MONTÉE DANS UN LIT			
			TRÈS COURT	PERSONNE INSOCIA-BLE			
COUTEAU LETTRES DE SARTRE		AVIONS SANS PILOTES				TROMP-ERIE	
VILLE DE FRANCE	ZINC	LETTRES DE BÉART		NATO	VOYELLES	ARTICLE	
			HEURES SOMBRES			QUARTIER DE REIMS	
VERSUS		VAGABONDE ENLEVÉS	FAUCHE SODIUM			LETTRES DE TRUMP VENTILÉES	
	PARA DE BAS EN HAUT ACCRO				ATTAQUE	QUARTIER DE PARIS	ANNONCE LINE SUITE
DIVISEUR EXCESSIVE							
			GRAND FERRO-QUET	BREVE ACTION COMIQUE		LETTRES DE CRÈTE	
AVERSE	QUARTIER DE VARSOVIE		ALERTE SYMBOLE DU BROME				ARTICLE COUTUMES
NOTE PETIT CUBE		MAIN-D'OEUVRE				CHOISI	
DÉBUT D'ÉMISSION		FUREUR				POSSESSIF	

Solution mots flechés d'hier

ENTRÉE EN SCÈNE	N	INITIALE DE PIERRE	S	ÉPAGNE EN 1939	LAURENCE	I	NOUVEAU DE LA CROIX-ROUGE	L	LEU	EN ANOSTRE	EN CHIFFRE
ANNÉE DE TERRE ET DE FER	F	A	I	L	I	E	S	O	D		
TRIPLES DE COULEUR	T	I	R	A	N	R	A	P	I	D	O
	E	T	L	M	E	A	T	S			
LETTRINES EN RESSUS	R	M	O	A	E	S	E	N	S		
	H	E	I	M	A	T	L	O	S	O	I
AMÉRIQUE	S	U	A								
LE PAYS DE LA CROIX-ROUGE	V	H	A	M	S	T	E	R			
	S	I	M	U	L	A	T	R	I	C	E
ALTES EN MAROC	V	O	T	E	R	M	N				
LE PAYS DE LA CROIX-ROUGE	A	N	V	I	V	I	P	A	R	E	
VILLE DE	T	O	L	E	D	E	L	A	N		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue de EA.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
0522 62.09.72

Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALLEMENT

- I. Impartiales.
- II. Tunique - A nourri Bacchus.
- III. Feraient intervenir leur mère.
- IV. Très original - Chambre haute.
- V. Prises de téléphone - A l'envers : démonstratif - Sur la façade d'un hôtel.
- VI. Phénomènes.
- VII. Simples d'esprit - Sort souvent avec Brahim.
- VIII. Quand une voiture est une épave.
- IX. Attacha son contraire ? - Culottée.
- X. Escalopes.

VERTICALEMENT

- 1. Perdus quand ils sont trouvés - Objet volant identifié.
- 2. Meubles d'antiquaire - La moitié de IV.
- 3. Promit - Des nœuds.
- 4. Sa branche est sur le bois.
- 5. Trompe - Pain de sucre.
- 6. Pris ton temps pour faire pas grand-chose - Se permit.
- 7. Long sibérien.
- 8. Autrichiennes.
- 9. Ville de Sicile - Gronde à moitié.
- 10. Collections de perles

Grilles de sudoku

Facile									Moyen									
			3		1	9			2		6	5						
6				4								1	6		4	2		
3	1		8		2	6						7			8		6	
	9				8	3		7								7	1	
7	8			2			9	6	1	4						8	2	
1		6	7					2	8	6								
		4	1		9		5	8	9		1			6				
			7					9		8	3		4	1				
		1	2		5									5	2		3	
Difficile									Expert									
		7		2	1		4		6				8	7		1		
				6			5	1								5	2	
			4			6				9			5					
9	3			1			6			6	8	9		7				
											3				8			
		2		9			1	8				8	1	4	2			
		3		9								7				8		
1	4			5					1	4								
9		1	8		3				7		9	5						4

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	V	I	S	A	G	I	S	T	E	S
II	A	V	O	I	R		T	A	T	E
III	C	R	I	M	I	N	E	L		N
IV	H	E	R	E		A	L	E	A	S
V	E	S	E	R	I	N	E		R	A
VI		S	E		N	A		A	R	T
VII	D	E	S	I	G	N	E	R	A	I
VIII	E			D	E		D	E	C	O
IX	C	E	D	E	R	A	I		H	N
X	A	L	I	M	E	N	T	E	E	S

Facile									Moyen								
9	5	4	1	3	6	2	8	7	2	6	8	9	1	4	5	3	7
7	1	6	2	8	9	5	4	3	1	9	3	5	2	7	4	6	8
8	3	2	4	7	5	9	1	6	4	5	7	3	6	8	9	1	2
5	2	3	7	4	1	8	6	9	8	7	1	6	4	5	2	9	3
4	8	7	6	9	2	3	5	1	6	4	2	1	9	3	7	8	5
1	6	9	8	5	3	7	2	4	5	3	9	7	8	2	6	4	1
2	9	1	3	6	8	4	7	5	9	2	5	4	3	1	8	7	6
6	4	5	9	2	7	1	3	8	3	8	6	2	7	9	1	5	4
3	7	8	5	1	4	6	9	2	7	1	4	8	5	6	3	2	9
Difficile									Expert								
1	9	4	2	8	7	3	5	6	7	4	3	2	1	8	9	6	5
7	2	3	4	6	5	1	9	8	5	1	8	6	7	9	4	3	2
5	8	6	1	9	3	7	2	4	2	6	9	4	5	3	7	1	8
9	5	2	3	4	6	8	7	1	3	2	1	7	6	5	8	4	9
3	7	8	9	2	1	6	4	5	4	8	5	9	2	1	6	7	3
6	4	1	7	5	8	9	3	2	9	7	6	3	8	4	5	2	1
8	6	9	5	7	2	4	1	3	6	3	4	8	9	2	1	5	7
2	3	7	6	1	4	5	8	9	8	5	7	1	3	6	2	9	4
4	1	5	8	3	9	2	6	7	1	9	2	5	4	7	3	8	6

GCAM réalise un RNPG de 131 MDH au premier trimestre

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) a clôturé le premier trimestre 2021 avec un résultat net part du Groupe (RNPG) de 131 millions de dirhams (MDH), contre 28 MDH durant la même période un an auparavant. Le résultat net consolidé, lui, s'est établi à 123 MDH, indique le groupe bancaire dans un communiqué sur ses résultats financiers, notant que le résultat net social s'est élevé à 103 MDH, en progression de 54% par rapport au T1-2020.

Ces hausses, aussi bien au niveau consolidé que social, «relèvent essentiellement de l'impact de la contribution exceptionnelle de la banque au Fonds de soutien de la Covid-19 sur le résultat net du premier trimestre 2020», explique la même source. Concernant le produit net bancaire (PNB), il a augmenté de 12% à 940 MDH, suite à une croissance de la marge d'intérêts et à des gains sur opérations de marché. Le PNB social a affiché, lui, une hausse de 11,3% sous l'effet de la bonne tenue de la marge d'intérêts et des activités de marché, rapporte la MAP.

«En anticipation des risques futurs, le groupe a constaté des provisions au niveau des comptes consolidés à hauteur de 140 MDH au titre du «Forward looking+», fait savoir le communiqué. Au niveau des comptes sociaux, le GCAM a renforcé les provisions pour risques généraux en les portant à 1,4 milliard de dirhams (MMDH), soit 1,7% de l'encours sain des crédits à la clientèle.

L'encours des crédits distribués au terme du premier trimestre s'est chiffré à 91,5 MMDH, en progression de 6,5%. Le groupe réaffirme sa mobilisation pour le financement de l'économie et consolide son engagement envers le monde rural, les agriculteurs et les agro-industriels.

Il ne cesse de renouveler la gamme de produits et de services qu'il propose à sa clientèle de prédilection, notamment celle relevant des différentes filières agricoles, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés lors des réunions-débats que la banque a organisé durant le premier trimestre 2021.

S'agissant de l'épargne collectée, elle s'est établie à 91,9 MMDH à fin mars 2021, en hausse de 11,2%, sous les effets de l'évolution des ressources à vue de 15% à 41 MMDH.

Le premier trimestre de cette année a été aussi marqué par l'intégration des sociétés CAM Courtage et Immovert du périmètre de consolidation du Groupe.

Les mesures des pouvoirs publics ont amorti le choc de la crise sur l'emploi et la croissance

Le plus dur semble désormais passé. Pourtant, comme le craignaient bon nombre d'analystes et conjoncturistes au plus fort de la crise sanitaire due à la Covid-19, les répercussions auraient été beaucoup plus graves si le Maroc n'avait pas pris certaines initiatives et dispositions.

C'est au fond ce que nous rappelle la note d'orientation politique, «Impact de la crise Covid-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc», produite conjointement par la Banque africaine de développement (BAD) et l'Organisation internationale du travail (OIT) et rendue publique récemment.

En effet, selon les deux institutions, les mesures d'indemnisation des travailleurs prises par le gouvernement et les facilités accordées aux TPME ont limité la casse.

Dans ce sens, elles ont «contribué à préserver 71% des emplois menacés à la suite du premier confinement», souligne-t-on dans cette note initiée par la plateforme entrepreneuriale «Souk At-Tanmia», soutenue par la Banque panafricaine, avec un financement du Programme de partenariat dano-arabe (DAPP).

Dans leur note, qui dresse un bilan de la crise et trace les perspectives d'une relance inclusive, la BAD et l'OIT relèvent également que «ces efforts ont aussi permis d'éviter une décélération plus importante de la croissance du PIB, avec une baisse supplémentaire d'environ six points de pourcentage».

En effet, «des décisions rapides des autorités marocaines ont atténué les conséquences économiques et sociales de la crise», soulignent-elles dans ledit document affirmant que les résultats du modèle de simulation utilisé pour cette étude démontrent l'effet amortisseur du soutien public.

Bien que touché de plein fouet par la pandémie de Covid-19, à l'instar d'autres pays du monde, le Maroc a ainsi tant bien que mal amorti le choc de la crise sur l'emploi. Il est cependant important de rappeler que le marché de l'emploi était déjà mal en point bien avant l'arrivée de cette



crise.

Il faut toutefois noter qu'en 2020, la crise a entraîné la perte de 432.000 emplois contre une création de 165.000 postes en 2019 selon des chiffres publiés par le Haut-commissariat au plan (HCP) au début de l'année en cours.

Dans un rapport sur le marché du travail en 2020, l'institution publique indique que cette perte a concerné aussi bien le milieu rural (295.000) que le milieu urbain (137.000) et tous les secteurs d'activité économique.



Les mesures d'indemnisation des travailleurs et les facilités accordées aux TPME ont préservé 71% des emplois

Ont particulièrement été touchés : le secteur des services qui a perdu 107.000 postes, celui de l'agriculture, forêt et pêche (273.000), celui de l'industrie y compris l'artisanat (37.000) ainsi que celui des BTP (9.000).

En plus des pertes, la crise a provoqué une hausse de la précarité de l'emploi, en particulier chez les jeunes, les femmes et les populations les plus vulnérables que le marché de l'emploi n'a cessé de malmener depuis des années, comme le montrent les statistiques du HCP.

La Banque africaine et l'OIT soulignent également dans leur note une baisse de 26% du volume horaire travaillé par semaine. Ce qui équivalait à près de deux millions d'emplois.

Soulignons en outre que les TPME, qui concentrent 73% des emplois, ont été particulièrement affectés par la crise. Comme le relève la note, «près de 80% d'entre elles ont accusé une baisse de plus de 15% de leur chiffre d'affaires, conséquence du premier confinement».

Mais comme pour l'emploi, les TPME marocaines faisaient face à des difficultés d'accès au financement avant la crise : elles ne recevaient que 15,6% du total des crédits bancaires et se caractérisent par un faible niveau de qualification qui limite les gains de productivité. A ce propos, la BAD et l'OIT reconnaissent que des avancées ont été réalisées «dans le cadre du

plan de relance économique pour faciliter notamment l'accès au financement des entreprises et renforcer le socle de protection sociale».

Dans leur note, qui s'appuie sur les résultats des outils de simulation macroéconomique et de données d'enquêtes portant sur 300 TPME du Maroc, les deux institutions reviennent sur les importants progrès du programme «Intelak» relatif au déploiement d'instruments financiers adaptés aux besoins des TPME et sur ses objectifs à court terme.

Le document préconise, à cet effet, le renforcement, à court terme, des dispositifs d'accompagnement technique destinés aux entrepreneurs. Il appelle notamment à adopter une vision holistique et intégrée de la promotion de l'entrepreneuriat et des TPME afin de lever les contraintes structurelles.

Si la prédominance du secteur informel concerne 81% des TPME et 60% des emplois du secteur privé, il faut ajouter une autre réalité à ces observations. C'est que près de deux tiers des salariés ne disposent pas de couverture sociale.

Soulignons que la note reprend les conclusions d'une consultation nationale organisée en distanciel à la fin de 2020. Cette rencontre a réuni près de 70 participants issus d'organismes nationaux et d'institutions de développement.

Alain Bouithy

L'ONCF enregistre une baisse de son chiffre d'affaires



L'Office national des chemins de fer (ONCF) a réalisé, au titre du premier trimestre 2021, un chiffre d'affaires (CA) de 813 millions de dirhams (MDH), en baisse de 8% par rapport à la même période un an auparavant.

Cette baisse est due essentiellement à l'impact de la crise sanitaire, explique l'entreprise dans un communiqué sur ses indicateurs d'activité du 1er trimestre 2021. Les produits de trafic ont atteint, pour leur part, 726 MDH durant le premier trimestre 2021 contre 794 MDH à

la même période de l'année précédente, soit une baisse limitée de 8,6%, grâce à la résilience des activités marchandises et phosphates (+3%), fait savoir la même source.

Au 31 mars 2021, les investissements de l'ONCF se sont limités à l'achèvement des opérations en cours, et aux projets de maintien de la sécurité et de la qualité de service, rapporte la MAP. Quant à l'endettement net, il s'est stabilisé à 44 milliards de dirhams (MMDH).

Pour ce qui est du nombre de voyageurs transportés à fin

mars dernier, il a enregistré une baisse de 19% par rapport à la même période de l'année 2020, durant laquelle l'Office avait démarré sur un rythme de croissance très satisfaisant.

Le transport de marchandises est resté pratiquement au même niveau de volume transporté à la même période en 2020, fait savoir l'Office, ajoutant que le transport des phosphates a enregistré une hausse de 13% en volume durant le premier trimestre 2021 par rapport à la même période un an auparavant.



Le RNPG du groupe BOA s'envole de 261% au premier trimestre

Le résultat net part du groupe (RNPG) Bank Of Africa (BOA) s'est établi à 443 millions de dirhams (MDH) au titre du premier trimestre de 2021, en hausse de 261% par rapport à la même période une année auparavant.

Hors impact du don Covid-19 constaté l'année dernière, la progression du RNPG ressort à 30%, indique BOA dans un communiqué sur ses indicateurs trimestriels.

Le résultat net s'est chiffré à 520 MDH à fin mars 2021, contre 186 MDH au T1-2020. Hors impact du don Covid-19, il affiche une hausse de 29%. En ce qui concerne le produit net bancaire (PNB) consolidé, il a augmenté de 11% à plus de 3,46 milliards de dirhams (MMDH), fait savoir le groupe, notant que les revenus de la Banque SA ont progressé de 18%,

après une année 2020 marquée par l'impact de la crise sanitaire avec notamment un recul du marché boursier de 20% au 31 mars 2020. Le premier trimestre a été marqué par la bonne performance du résultat sur opérations de marché ainsi que par la bonne tenue du Core Business, ajoute BOA, faisant état de la hausse de 6% de la marge d'intérêts consolidée et de +3% en social. Le résultat brut d'exploitation a enregistré, quant à lui, une progression de 29% en consolidé et de 32% en social sous l'effet combiné de l'évolution à deux chiffres du PNB consolidé et social, la stabilisation des frais généraux consolidés et la maîtrise des charges en social (+3%). S'agissant du coût du risque, il a augmenté de 50% à 753 MDH en consolidé et de +26% à 344 MDH en social.

Des investisseurs marocains et étrangers explorent les potentialités économiques à Dakhla

Une trentaine d'auto-entrepreneurs et d'investisseurs marocains et étrangers ont effectué, du 28 au 30 mai, une visite de prospection à Dakhla, en vue de découvrir les attraits touristiques et socio-économiques exceptionnels qu'offre cette région.

Ainsi, les acteurs économiques et chefs d'entreprise se sont réunis, trois jours durant dans la perle du Sud, à l'occasion de la 2ème édition des week-ends de prospection des opportunités d'investissement, pour s'informer des offres d'affaires dans la région.

A cette occasion, ils ont débattu des opportunités d'investissements et d'affaires dans différents secteurs productifs de la région, tels que le tourisme, l'agro-industrie, la valorisation des produits de la mer, l'aquaculture, les services et commerces et les énergies renouvelables, rapporte la MAP. D'après les organisateurs de

cet événement, la région de Dakhla-Oued Eddahab, de par les multiples opportunités d'investissement qu'elle présente et les infrastructures modernes dont elle dispose, constitue une plateforme idéale pour les entreprises souhaitant se développer et conquérir de nouveaux marchés.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur du CRI de Dakhla-Oued Eddahab, Mounir Houari, a noté que l'objectif de cette visite est de présenter aux hommes d'affaires marocains et étrangers les potentialités économiques et les atouts de la région, notant qu'une analyse sectorielle et des indicateurs actualisés sur plusieurs secteurs ont été présentés à cette occasion.

La perle du Sud connaît un engouement de la part des investisseurs marocains et étrangers vu les projets structurant dans la région, a indiqué M.Houari, citant à cet égard le port Dakhla Atlantique, les zones de distribution et de commerce à Bir Gandouz et El Guerguarat et le projet de dessalement de l'eau de mer pour irriguer 5.000 hectares de terres agricoles, ainsi que le parc éolien de 900 MW pour alimenter des serveurs dédiés aux technologies blockchain.

Par ailleurs, il a informé les investisseurs potentiels des délais de traitement de projets d'investissement et des procédures d'instruction et de validation des dossiers d'investissements, ainsi que du rôle du CRI en matière d'accompagnement d'investissement.



De son côté, le président de l'Association Nord-Sud Action, Omar El Alaoui Balrhihi, a indiqué que cette visite constitue une occasion pour faire du réseautage, construire des partenariats et identifier de nouveaux marchés.

A travers cette visite de prospection, "nous souhaitons faire connaître les potentialités et atouts de la région et drainer davantage d'investissements en matière de tourisme d'agriculture et d'énergies renouvelables", a expliqué M. Balrhihi.

De même, il a fait savoir que trois jours durant, les investisseurs ont tenu des rencontres de networking et des workshops avec les chefs des services extérieurs, supervisés par les cadres du Centre régional

d'investissement (CRI) pour identifier les opportunités d'investissement dans plusieurs secteurs productifs. Pour leur part, les investisseurs marocains et étrangers ont fait part du grand intérêt qu'ils portent à cette région et de leur souhait de contribuer à la dynamique économique locale, en saisissant les différentes opportunités d'investissements, en se félicitant de la disposition du CRI à leur offrir l'assistance, le soutien et l'accompagnement pour leurs projets d'investissement.

Ce week-end de prospection des opportunités d'affaires à Dakhla a été aussi marqué par des visites d'entreprises et de sites permettant de constater de visu les projets phares

de la région.

Initiés par le Centre régional d'investissement (CRI) sous l'égide du Conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab, "les week-ends de prospection à Dakhla" constituent un événement dédié à l'exploration des opportunités d'investissement, en vue de donner un nouvel élan à la dynamique de développement que connaît la région.

Cette manifestation, qui a été organisée en partenariat avec l'Association "Nord Sud Action" et avec l'appui de l'agence du Sud, ambitionne de contribuer aux efforts visant à faire de Dakhla un hub économique régional et un trait d'union entre le Maroc et sa profondeur africaine.



Deuxième édition des week-ends de prospection des opportunités d'investissement

Repli de la prime de risque du marché actions en mai dernier

La prime de risque du marché actions marocain calculée par sondage auprès des investisseurs de la Bourse s'est établie à 5,6% en mai 2021, contre 6,1% en septembre 2020, selon Attijariwafa Bank (AGR).

Ainsi, l'exigence de rentabilité annuelle des investisseurs envers le marché actions s'est située à un plus bas historique de 8% et ce, pour un horizon de placement supérieur à 5 ans, indique la filiale d'Attijariwafa Bank dans la 18ème édition de son trimestre "AGR Prime de risque".

L'approche par sondage semble la plus adaptée au marché boursier marocain puisque celle-ci fait l'objet d'un consensus des différents acteurs, souligne AGR, relevant que cette mé-

thode tient compte de plusieurs aspects qualitatifs qui sont négligés dans les autres approches.

Il s'agit notamment de l'impact du contexte local et international sur l'aversion au risque des investisseurs opérant sur le marché financier, d'un contexte de taux historiquement bas et qui perdure depuis 2015 et du manque d'opportunités d'arbitrage en matière de placement au niveau local, explique la société de recherche, rapporte la MAP.

La prime de risque prospective, s'est établie, pour sa part, à 5,9%, en repli de 0,6 point, fait observer AGR, notant que ce résultat tient compte de la révision à la hausse de ses prévisions de croissance de la cote sur 2021-2023.

Selon les estimations d'AGR, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des profits récurrents des sociétés cotées croîtrait de 10,9% sur cette période. A horizon long terme, la filiale d'Attijariwafa Bank retient un TCAM de 4% justifié par la maturité croissante des grandes capitalisations.

S'agissant de la prime de risque historique, elle a enregistré une hausse de 1,9 points à 5,8%, fait savoir AGR, attribuant cette hausse à l'évolution de la rentabilité moyenne de l'indice Masi sur un horizon de 15 ans, de 8,7% à 10,5%.

Sur la même période, le rendement moyen des bons de trésor 10 ans ressort à 4,7% contre 4,8% en septembre 2020, ajoute ladite note.



Art & culture

Tétouan abrite la 2^{ème} Rencontre de poésie et d'art plastique

La ville de Tétouan a abrité, lundi soir, les activités de la deuxième édition de la Rencontre "Poésie et art plastique", organisée par la Maison de la poésie de Tétouan, en partenariat avec l'Institut national des Beaux-arts (INBA), avec le soutien du ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports, et du département de la Culture de l'Emirat de Sharjah.

Cette manifestation, tenue à la galerie Mekki Mghara, a connu la participation d'éminents poètes, artistes et critiques d'art, qui ont marqué de leur empreinte la scène artistique et culturelle avec des productions et des créations distinguées, en l'occurrence Chafik Zekkari, Aziz Azghay, Boujouma El Aoufi, Azzedine Bourka, Hassan Chair, Fatima Zahra Sghir et Ahmed Mjidou. Cet événement annuel vient s'ajouter à une série de festivals et de rencontres culturelles et littéraires qui se tiennent à la ville de la Colombe blanche, afin de promouvoir les différentes expressions artistiques, picturales et verbales, et d'examiner les interrelations entre la créativité poétique et celle en art plastique.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur de la Maison de la poésie, Mokhlis Sghir, a souligné que cet événement culturel et artistique, qui porte le nom de l'un des pionniers du mouvement d'art plastique au Maroc, Mekki Mghara, constitue une occasion pour rendre hommage à cet artiste hors-pair, et consolider un partenariat fort et solide entre la Maison de la poésie et l'INBA, estimant que la poésie et l'art plastique jouent le même rôle en matière de promotion des valeurs humaines et du goût artistique du public.

La tenue de cette rencontre, a-t-il poursuivi, vient consacrer la ferme conviction des artistes et des poètes quant au rôle important que jouent actuellement la poésie et l'art plastique, dans la mesure où ils constituent un moyen d'exprimer les émotions et les sensations, de transporter le public vers d'autres mondes, et de critiquer les déficiences sociales.

Pour sa part, le directeur de l'INBA, Mehdi Zouak, a affirmé que cette rencontre consolide le partenariat entre le ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports, et le département de la Culture

de l'Emirat de Sharjah, et représente un moment culturel et créatif qui mêle poésie et art plastique, notant que ce partenariat a été couronné par la création du "Club de la poésie et des arts" au sein de l'Institut, qui vise à permettre aux étudiants de bénéficier d'ateliers ouverts dans plusieurs domaines artistiques, dont ceux de la poésie, de la musique et du théâtre, à même de renforcer leur ouverture sur de nouveaux espaces créatifs autres que les arts visuels.

Les participants ont, à cet égard, présenté des témoignages et des études critiques sur le degré d'influence des œuvres d'art plastique contemporain sur les poètes et leur ouverture à de multiples cultures visuelles, et abordé les œuvres des pionniers du mouvement d'art plastique et des générations suivantes, qui ont créé un dialogue poétique et plastique, produisant des moments artistiques mémorables, à travers des expositions et des rencontres conjointes, ainsi que la publication de recueils, où le poème est accompagné de dessins.

Mehdi Ouassat



El Mostafa El Moudni : *L'enseignement des arts est primordial dans la formation de la personnalité de l'apprenant*

Le chercheur El Mostafa El Moudni, auteur du livre "Orbitales des sciences de l'éducation: Enseignement de l'art", explique dans un entretien accordé à la MAP la contribution des arts au processus de l'enseignement et les moyens de promouvoir l'enseignement de cette discipline au Maroc.

Dans quelle mesure l'éducation artistique contribue-t-elle au façonnement d'une personnalité équilibrée et à la promotion des valeurs du respect d'autrui et de diversité culturelle?

Tout d'abord, l'éducation artistique peut être définie en tant qu'un ensemble d'activités pédagogiques à contenu artistique favorisant la transmission de savoirs techniques et artistiques et des valeurs à l'apprenant. L'objectif étant de développer son esprit, son bagage émotionnel, son sens du mouvement, ainsi que sa sensibilité artistique/esthétique. Cette discipline englobe tous les arts et formes d'expression, tels que la composition, les arts visuels, l'expression corporelle, le théâtre, la musique et la danse.

Selon la théorie du psychologue américain John Dewey, il y a un besoin urgent de développer le sens esthétique ainsi que le goût artistique de l'être humain et d'établir des normes dans le domaine du jugement esthétique. Ces enseignements sont ceux qui développent la sensibilité artistique/esthétique envers diverses formes d'ex-

pression et de perception visuelle, auditive et sensorielle. Une personne au goût raffiné sera sans aucun doute porteuse des valeurs de respect, de coexistence avec l'autre et de l'acceptation de la différence, compte tenu des outils du jugement dont elle est dotée. L'enseignement des arts est d'une grande importance dans la formation de la personnalité de l'apprenant et le développement du sens. Il joue aussi un rôle incontestable dans la diffusion de l'esprit d'ouverture, l'acceptation du pluralisme culturel, la réalisation de la complémentarité au sein d'une personnalité équilibrée en la dotant de mécanismes de conscience positive et la consécration de la culture de coexistence humaine.

Comment évaluez-vous l'utilisation des arts dans le processus d'éducation et d'apprentissage dans les établissements d'enseignement au Maroc?

Beaucoup de ceux qui ont travaillé sur le sujet de la relation entre l'art, l'éducation et la formation humaine en général conviennent - malheureusement - du fait que notre système éducatif n'accorde pas encore un grand intérêt à ce matériel éducatif et de formation, en particulier au niveau de la pratique au sein des établissements d'enseignement.

Par exemple, la suspension de l'enseignement

de l'art dans les centres de formation des enseignants et la fermeture des filières des arts plastiques et d'éducation musicale en compensant avec les activités de certains clubs artistiques dans les grandes villes a privé de nombreux apprenants de leur droit à une formation créative et artistique qui contribue au développement intégré de la personnalité dans son ensemble.

Ce rétro-pédalage, qui porte un coup dur à la démocratisation de l'éducation, est bien visible si l'on suit le parcours historique de l'enseignement de l'art. En effet, la durée consacrée à la matière et aux cours pratiques a été réduite, ce qui constitue un point négatif pour le projet éducatif et un frein au processus d'ouverture souhaité dans les champs de l'éducation dans notre pays. Il s'agit là d'une chose à laquelle le ministère en charge de l'éducation et de la formation doit prêter attention et qu'il faut traiter Aussi, le manque d'intérêt pour les études esthétiques, en général, et pour leur aspect pédagogique, en particulier, a consacré l'absence de goût et du sens esthétique. Ce comportement est palpable dans notre vie quotidienne et son impact est visible au niveau de la recherche scientifique.

Que proposez-vous pour promouvoir l'enseignement et l'emploi des arts et de l'éducation esthétique au sein des établisse-

ments d'enseignement?

L'éducation artistique et esthétique est d'une importance fondamentale à l'heure actuelle car elle concerne l'éducation visuelle et plastique et toutes les méthodes d'expression théâtrale, physique et musicale. C'est le pilier et la base de l'économie artistique et créative.

Si le capital humain et culturel est la principale richesse du pays, la capacité à mobiliser les compétences, les connaissances, le savoir-faire et les compétences personnelles en est le principal facteur de croissance et de développement. Par conséquent, il est difficile d'isoler l'éducation artistique, en tant que contributeur fondamental à l'apprentissage, du reste des autres composantes éducatives. Pour promouvoir l'éducation artistique au niveau de notre système éducatif, il faut s'attacher aux représentations fausses et négatives de l'éducation artistique et de son utilité, sensibiliser à l'importance de l'éducation artistique dans le développement de la pensée créative et sensibiliser au besoin de la société pour les industries culturelles et artistiques en tant que pilier du développement économique. Nous demandons également que l'enseignement des matières artistiques soit obligatoire au moins pour les niveaux élémentaires et de rétablir les filières artistiques dans les centres de formation des professeurs.

Omar Sy: Je ne suis pas contre la police

A dix jours de la très attendue deuxième partie de la série *Lupin*, Omar Sy était invité mardi au micro de France Inter. L'acteur est notamment revenu sur sa lettre ouverte publiée l'an dernier dans *L'Obs*, qui dénonçait les violences policières après la mort de George Floyd aux États-Unis.

"Je ne regrette pas la lettre et mes propos, je regrette les réactions qu'elle a provoqué", a indiqué l'acteur. "Les gens n'ont pas voulu comprendre ce que j'ai dit, et je ne suis pas responsable de la manière dont les gens vont réagir. Ce que je dis, je le dis parce que je le pense, compris ou pas", a-t-il ajouté.

Omar Sy regrette que "tout soit mis en opposition". "Pourquoi on ne peut pas dire qu'il y a des policiers racistes?", a-t-il demandé. "Ca ne veut pas dire que la police est raciste. Quand je dis qu'il y a des policiers qui sont racistes, je ne dis pas que toute la police est raciste, ni que je suis contre la police. Je ne suis pas contre la police. Et je ne dis pas que la police est violente, je dis qu'il y a de la violence dans la police", a-t-il ajouté.

"De toute façon, on le voit bien, il y a de la violence dans notre monde, en France, dans notre société, de partout. Tous les jours, on voit une nouvelle atrocité", a-t-il poursuivi. "Quand je vois que des

policiers ont été tués, vous pensez que ça me fait plaisir, que je vais être content? C'est de la folie, de penser ça", a-t-il précisé. Et de marteler: "Il y a beaucoup d'injustice et moi, je suis pour la justice. J'ai appris à m'indigner, et ça qui fait de moi un Français".

Rappelons que le 11 juin courant, Omar Sy sera de retour sur avec la suite de *Lupin*. Visionnée par 76 millions de foyers à travers le monde, cette adaptation moderne de l'oeuvre de Maurice Leblanc est devenue la série la plus vue sur Netflix au premier semestre, devant *The Winx Saga*, *Qui a tué Sara ?* et *Ginny & Georgia*.



Bouillon de culture

Taylor Swift



C'est son premier rôle au cinéma depuis *Cats* en 2019. Taylor Swift sera à l'affiche du prochain film de David O. Russell, réalisateur de *Happyness Therapy*, *American Bluff*, oscarisé pour *Fighter*.

Selon le *Hollywood Reporter*, la chanteuse y jouera au côté d'Any Taylor-Joy, la jeune actrice révélée par la série Netflix *Le Jeu de la dame*, Margot Robbie, Timothy Olyphant - tous deux acteurs dans *Once upon a time in Hollywood* - Christian Bale, John David Washington et Matthias Schoenaerts.

C'est le premier film de David O. Russell depuis *Joy* en 2015, avec Jennifer Lawrence, une de ses actrices fétiches, mais on ne connaît pas encore le titre du film.

Taylor Swift, qui enchaîne les albums, tout en réenregistrant ses anciens disques, a très peu joué au cinéma. Outre son rôle de Bombalurina, dans la comédie musicale *Cats*, énorme flop, la chanteuse a fait une apparition dans la comédie romantique *Valentine's day* en 2010, et dans *The Giver*, en 2014.

Les gagnants du concours "Printemps de la nouvelle" dévoilés



Les gagnants du concours de la manifestation littéraire phare de la région Dakhla-Oued Eddahab "printemps de la nouvelle" ont été primés récemment à Dakhla. Selon la Direction régionale de la Culture de

Dakhla Oued-Eddahab, ce concours a permis de recevoir des contributions littéraires d'une valeur exceptionnelle à même de refléter la présence qualitative de nombre de jeunes talents de différentes régions du royaume et de l'étranger.

Ce concours culturel s'assigne pour objectifs d'encourager la créativité littéraire dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, en promouvant la conscience littéraire et en renforçant l'appréciation à sa juste valeur de la dimension esthétique des différents genres littéraires et artistiques.

A l'issue de cette manifestation culturelle, des prix ont été remis aux différents gagnants dans cette compétition aux catégories "Junior" et "Senior".

Ainsi, dans la catégorie "Junior", le premier prix est revenu à Yassine Sebar

pour sa nouvelle "rêve réalisé", le 2ème prix à Khadija Ait Boulmane pour sa contribution "livre maudit", alors que la 3ème distinction a été décernée ex-aequo à Oumaima Alhilali pour sa nouvelle intitulée "l'enfance perdue" et Youssra Habibi "égarés à l'ère de la mondialisation".

Concernant la catégorie "Senior", le premier prix a été décerné à Faycal Mithak pour sa nouvelle intitulée "Bourgeoisie de l'amour", tandis que le 2ème prix est revenu à Abdelatif Asssekouat "Voie raccourcie" et la troisième place a été attribuée ex-aequo à Abdaziz Soumane "Danse avec la mémoire", et Mohamed Salem Oulhssen "Amour dans le cimetière".

Le jury de cette édition a été composé de Abdelouehd Kafih (écrivain et conteur de Fkih Ben Salah), Anas Mohamed Said (conteur de Tanger), Latifa Baka (écrivaine et critique de cinéma d'Agadir), Khalid Elkharaz (critique d'Ait Melloul) et Younes Ouali (critique de Midelt, du Réseau de lecture au Maroc), ainsi que le journaliste et poète, Ahmed Al Ahdi.



Les médecins indiens épuisés, effrayés et traumatisés par la bataille contre le Covid-19



Epuisés par de longues heures de garde, mal rémunérés, traumatisés, les médecins indiens sur le front de la bataille contre le coronavirus craignent en permanence pour leur propre vie et celle de leur famille. "Nous sommes surchargés de travail, stressés et très effrayés", confie à l'AFP Radha Jain, médecin à New Delhi, capitale indienne.

Depuis le début avril, le Covid-19 a emporté au moins 165.000 vies en Inde, pays de 1,3 milliard d'habitants, qui abrite certaines des villes les plus densément peuplées du monde.

Les médecins paient un lourd tribut dans cette crise sanitaire sans pré-

cedent. Plus de 1.200 d'entre eux ont succombé au Covid depuis le début de la pandémie, dont plus de 500 ces deux derniers mois, selon les chiffres de l'Association médicale indienne. Si l'épidémie semble s'apaiser, quelque 3.000 personnes meurent encore chaque jour du Covid-19 et le système de santé reste soumis à une forte pression.

Officiant en banlieue de Delhi, le docteur Deependra Garg sait combien la situation est devenue catastrophique. Son épouse Anubha, 48 ans, elle-même médecin et dûment vaccinée, a contracté le Covid-19 en avril. Son traitement avait débuté à leur domicile, mais son état s'étant aggravé, il a dû se battre, en même temps que tant d'au-

tres, pour la faire admettre dans un hôpital, comme la plupart, saturé.

C'est dans un hôpital situé à quelque 200 kilomètres de chez eux que sa femme a pu finalement être admise mais elle est décédée deux semaines plus tard, laissant derrière elle une fille de 12 ans. "Nous sommes sur le front 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nous sommes exposés à une charge virale élevée, mais nous devons continuer à travailler contre vents et marées car nous avons choisi cette profession", explique le docteur Garg, "nous n'avons pas le choix".

La pandémie a mis en évidence les faiblesses structurelles du système de santé indien, notamment dans les hô-

pitaux publics mal équipés, sous-financés. Le gouvernement indien consacre moins de 2% du PIB aux soins de santé, l'un des taux les plus bas au monde.

À mesure que la deuxième vague épidémique se propageait, les rapports d'hôpitaux se multipliaient pour faire état du manque de personnel, de malades couchés à même le sol ou à plusieurs dans les lits, les familles à leur chevet portant de simples masques de coton.

L'Inde, troisième puissance économique d'Asie, sixième au niveau mondial, ne comptait que 0,8 médecin pour 1.000 habitants en 2017, soit une situation équivalente à celle de l'Irak, selon

des données de la Banque mondiale. Le Brésil et les États-Unis, les deux autres pays les plus endeuillés par le virus, en dénombreaient respectivement 2,2 et 2,6.

Selon un rapport antérieur à la pandémie de l'institut américain Center for Disease Dynamics, Economics and Policy, le secteur de la santé indien manquait d'au moins 600.000 médecins et deux millions d'infirmières.

Il a fallu faire appel à du personnel junior et aux étudiants en dernière année de médecine qui ont parfois travaillé 24 heures sur 24, raconte le docteur Shekhar Kumar, dans un hôpital privé de l'État de l'Uttar Pradesh (nord).

Par rapport à la vague de l'an dernier, "cette fois, les malades ont besoin d'être hospitalisés plus longtemps, ce qui augmente la charge incombant au personnel de santé", souligne le docteur Kumar. C'est la catastrophe quand l'un d'eux est à son tour contaminé, ajoute-t-il.

Nombre de médecins se disent en outre traumatisés d'avoir dû choisir qui sauver en priorité, en raison des pénuries de médicaments et d'oxygène. "Cette situation a changé la vie des médecins", déclare à l'AFP Ravikant Singh, fondateur d'une organisation caritative qui aide à ériger des hôpitaux de campagne. "Le pire étant (...) que nous n'avons pas pu sauver nombre de vies faute d'oxygène".

Leur pénible tâche quotidienne accomplie, les médecins s'inquiètent aussi du risque de contaminer leurs familles. Le docteur Kumar se dit obsédé par la pensée que le virus est "tapi partout, n'importe où". "Si les médecins ne peuvent pas sauver leur (propre) vie, comment pourraient-ils sauver celle des autres ?"

L'OMS donne son homologation d'urgence au vaccin chinois anti-Covid Sinovac

L'Organisation mondiale de la santé a donné mardi son homologation d'urgence au vaccin anti-Covid chinois Sinovac, a annoncé l'agence onusienne dans un communiqué.

Le comité d'experts vaccinaux de l'OMS a recommandé ce vaccin qui requiert deux doses à intervalle de deux à quatre semaines pour les personnes de 18 ans et plus.

C'est le deuxième vaccin chinois à obtenir ainsi le feu vert de l'OMS, qui peut ainsi intégrer le dispositif international Covax de

distribution de sérums anti-Covid notamment dans les pays défavorisés. "Le monde a désespérément besoin de nombreux vaccins anti-Covid 19 pour faire face aux énormes inégalités autour du monde", a déclaré la docteur Mariangela Simao, sous-directrice générale de l'OMS chargée de l'accès aux médicaments et aux produits de santé. L'OMS avait déjà homologué le Sinopharm, fabriqué à Pékin, le 7 mai.

L'efficacité du Sinovac est de 51% pour prévenir les cas de Covid symptomatiques mais de

100% pour éviter les cas les plus graves et les hospitalisations, sur les populations étudiées, précise l'OMS. L'efficacité pour les plus de 60 ans n'a pas pu être évaluée.

Ce sérum -de type vaccin inactivé- est facile à stocker ce qui le rend facile à gérer et particulièrement adapté aux pays qui ont peu de ressources", souligne l'agence.

L'ambassadeur de Chine auprès de l'ONU, Chen Xu, a assuré que "la Chine va continuer à travailler avec la communauté internationale pour promouvoir l'accès à des vaccins anti-Covid à

des prix abordables en particulier dans les pays en développement".

L'organisation a également déjà donné son feu vert au vaccin de Moderna, à celui de Pfizer-BioNTech, aux deux sérums AstraZeneca fabriqués en Inde et en Corée du Sud (l'OMS compte cela pour deux homologations même si le produit est identique, Ndlr) et à celui de Johnson & Johnson, appelé Janssen.

Cette procédure aide les pays qui n'ont pas les moyens de déterminer d'eux-mêmes l'efficacité et l'innocuité d'un médicament à

avoir plus rapidement accès à des thérapies. Et elle permettra au système Covax, mis en place par l'OMS avec des partenaires (l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination --Gavi-- et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies), d'envisager de disposer de vaccins supplémentaires.

Le vaccin anti-Covid Sinovac est actuellement administré dans 22 pays et territoires - principalement des pays émergents et en développement -, selon une base de données de l'AFP, réalisée à partir de sources officielles.

Un haut-gradé de l'armée algérienne condamné à 15 ans de prison pour enrichissement illicite

Un haut-gradé de l'armée algérienne a été condamné par une cour militaire à 15 ans de réclusion criminelle pour "enrichissement illicite", selon des sources judiciaires. Il s'agit de l'ancien commandant de la 4e Région militaire en Algérie, le général-major Abderazak Cherif, ont précisé les mêmes sources, citées par les médias locaux.

D'après les mêmes sources, la condamnation, prononcée par la cour d'appel militaire de Blida, est assortie de la confiscation de tous les biens de ce haut-gradé de l'armée, de ses enfants et de son épouse, à l'exception de la maison familiale.

Poursuivi pour "trafic d'influence" et "enrichissement illicite", il a été condamné pour avoir érigé, avec les membres de sa famille, notamment ses enfants, une importante fortune en Algérie et à l'étranger, dont il n'a pas pu, selon l'enquête judiciaire, "justifier l'origine".

La cour d'appel n'a fait en fait que confirmer la peine de 15 ans de réclusion criminelle infligée à l'accusé le 13 novem-



bre 2019 par le tribunal militaire de Blida.

Les vastes enquêtes pour corruption et népotisme lancées après la démission en

avril 2019 de Abdelaziz Bouteffika, sous la pression d'un mouvement populaire de contestation inédit "Hirak", ont conduit à une série de

procès toujours en cours.

Plusieurs personnalités et anciens responsables politiques, ainsi que de puissants patrons, de hauts fonction-

naires et de hauts gradés de l'armée sont jugés dans le cadre de ces procès. Ils sont poursuivis, notamment, pour corruption et enrichissement illicite.

En Allemagne, l'extrême droite anti-masque rêve de conquérir une première région



Dans ses bastions d'ancienne Allemagne de l'Est, le parti d'extrême droite AfD courtise les électeurs dans un nouveau vivier: les opposants aux restrictions contre le coronavirus grâce auxquels il espère dimanche conquérir une première région, la Saxe-Anhalt. "Envoyer tant de personnes dans la pauvreté avec si peu d'infections pose problème à nos

yeux", tempête Oliver Kirchner, tête de liste de l'Alternative pour l'Allemagne en Saxe-Anhalt, vent debout contre la politique anti-Covid du gouvernement d'Angela Merkel.

Fondé en 2013 sur des mots d'ordre europhobes et islamophobes, l'AFD mise sur cette mouvance anti-masque, très dynamique en Allemagne, pour tenter de remporter dimanche sa

première élection régionale. Les sondages la donnent au coude à coude avec les conservateurs de l'Union chrétienne-démocrate (CDU). Une étude réalisée pour le quotidien populaire Bild l'a même placée en tête avec 26%, contre 25% pour le parti de la chancelière Merkel.

La CDU l'avait emporté en 2016 avec 30% des voix et gouverne ce Land avec les sociaux-démocrates du SPD et les Verts.

A Magdebourg, la capitale de Saxe-Anhalt, où le candidat AfD se voit grimé sur ses affiches électorales d'une moustache hitlérienne avec le slogan "Plus jamais ça", la victoire du parti d'extrême droite constituerait une "désastre", estime Jan Buhmann, un caviste âgé de 57 ans. "La pandémie a montré que nous avons besoin de nouvelles idées. Nous avons besoin de jeunes, nous avons besoin de dynamisme. Pour moi, l'AFD ne représente pas cela", met-il en garde.

L'usure du pouvoir et une

série de scandales liés à de juteuses commissions perçues par des députés sur des achats de masques ont fragilisé la formation chrétienne-démocrate, à la tête de l'Allemagne depuis 16 ans.

Une victoire de l'AFD constituerait un énorme revers pour les conservateurs, à quatre mois d'élections générales qui marqueront la fin de l'ère Merkel.

En 2017, le parti d'extrême droite, mobilisé contre la politique d'accueil de centaines de milliers de réfugiés syriens et irakiens initiée par Mme Merkel, était parvenu à faire pour la première fois son entrée au Bundestag et y devenir la première force d'opposition.

Mais l'AFD, minée par une guerre larvée entre sa direction et la frange la plus radicale, très influente dans l'Est, marque depuis le pas dans les sondages, cantonnée au niveau national entre 10 et 12% des intentions de vote, loin derrière la CDU et les Verts, tout deux crédités

d'environ 25%. L'AFD est "le seul parti qui dit les choses telles qu'elles sont", juge à Magdebourg Hans-Joachim Peters, retraité de 73 ans.

Les dirigeants politiques devraient "penser moins à l'Europe et plus à l'Allemagne", fustige-t-il auprès de l'AFP, lors d'une séance de distribution de tracts dans cette ville à 150 km à l'ouest de Berlin.

Les prospectus appellent à la "résistance" et à "la fin de toutes les restrictions anticonstitutionnelles de nos libertés" pour enrayer la pandémie.

Pour le politologue Hajo Funke, de l'Université libre de Berlin, la force principale de l'AFD en Allemagne de l'Est est en grande partie liée à "la frustration" résultant de la réunification, menée il y a trente ans.

L'opposition du parti aux mesures anti-Covid a permis, selon lui, d'alimenter son discours anti-establishment et d'attirer de nouveaux sympathisants.

VITAL CONSEIL
Cabinet comptable, juridique
et fiscal 53 Bd Bordeaux
Casablanca
Dissolution

Lors de l'Assemblée générale
extraordinaire du 31/12/2020
au siège social de IMEC SERVICE
société à responsabilité
limitée d'associé unique au capital
de 100000 DH, sise au 53
bd Bordeaux à Casablanca.
Le gérant associé unique
YOUSSEF CHAHINE a décidé
ce qui suit :

- La dissolution de la société
IMEC SERVICE
- La nomination du liquidateur
NOUREDDINE CHAHINE
- La désignation du siège de li-
quidation au 53 BD BOR-
DEAUX A Casablanca.
- Dépôt légal : Déposé au tribu-
nal de commerce de Cas-
ablanca en date du 24-05-2021

sous le n° 779475.
N° 5017/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES
SRAGHNA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

Le 28/6/2021, il sera procédé
dans les bureaux du secrétariat
général de la Province d'El
Kelaâ des Sraghna. (Salle Aït
Abdelmoula Abdelouahab) à
l'ouverture des plis relatif à
l'appel d'offres allotis sur of-
fres de prix :

- 1/2021/BG à 10 h
- Lot n° : 1 • RELATIF AUX
TRAVAUX DE MISE EN
PLACE DE CABLAGE IN-
FORMATIQUE ET ELEC-

TRIQUE DES BUREAUX
D'ETAT CIVIL (26 BEC) A LA
PROVINCE EL KELAA DES
SRAGHNA.

- - le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : 10
000.00 DHS (Dix Mille Di-
rhams).
- l'estimation des coûts des
prestations établie par le maître
d'ouvrage est fixée à la somme
de : 762 249.60 DHS (Sept cent
soixante deux mille deux cent
quarante neuf dirhams
soixante centimes).
- Lot n° : 2
- RELATIF AUX TRAVAUX
DE MISE EN PLACE DE CA-
BLAGE INFORMATIQUE ET
ELECTRIQUE DES BU-
REAUX D'ETAT CIVIL (27
BEC) A LA PROVINCE EL
KELAA DES SRAGHNA.
- - le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : 10

000.00 DHS (Dix Mille Di-
rhams). - l'estimation des coûts
des prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à la
somme De : 776 779.20 DHS
(Sept cent soixante seize mille
sept cent soixante dix neuf di-
rhams et 20 centimes)

Les dossiers des appels d'offres
peuvent être retirés auprès de
la Division du budget et maté-
riel de la province. Ils peuvent
également être téléchargés à
partir du portail des marchés
de l'Etat [www.marchespub-
lics.gov.ma](http://www.marchespub-
lics.gov.ma).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du dé-
cret n° 2-12-349 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par
courrier recommandé avec ac-
cusé de réception, au bureau
d'ordre de la Province El
kelaâ des Sraghna.
- soit déposer, contre récépissé,
leurs plis dans le bureau d'or-
dre de la Province El kelaâ des
Sraghna.
- soit les remettre au président
de la commission d'appel d'of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électro-
nique conformément à la dis-
position de l'arrêté du ministre
de l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada
1435(04/09/2014) relatif à la
dématérialisation des procé-
dures de passation des mar-
chés publics.

Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 4 du règlement de consulta-
tion.

capital: Mr. ABDELILAH DA-
MÂNE : 45 500 Paris et Mme.
TOURIA EL MAHIL : 45 500
Paris. • Approbation des mo-
difications statutaires.
• Ré-établissement des statuts.
• Pouvoirs de publication
II - Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de 1ère
instance à SAFI le
19/05/2021 sous le N° 499.
N°4870/PA

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU NORD
Gestion des stations de pom-
page et de reprise d'Eau
Potable au niveau des Centres
Bni Abdallah ET Bni Hadifa
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°
50DR9/C/AMN/5/2021
Séance publique

La Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche Eau,
sise 6, Rue Melilla, Castilla, à
Tanger lance le présent appel
d'offres qui concerne : la Ges-
tion des stations de pompage
et de reprise d'Eau Potable au
niveau des Centres Bni Abdel-
lah ET Bni Hadifa.

Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 10 du règlement de la
consultation.

Cette consultation est ouverte
uniquement aux petites et
moyennes entreprises (PME)
nationales, aux coopératives,
aux unions de coopératives et
aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des presta-
tions s'élève à 239 990,40 DH
TTC. Cette estimation reste in-
dicative et ne constitue pas un
montant maximum.

Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à 3 000 DH
ou son équivalent en devise li-
brement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est
téléchargeable sur le portail
marocain des marchés publics
à l'adresse :
[https://www.marchespub-
lics.gov.ma/](https://www.marchespub-
lics.gov.ma/).

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à l'adresse sui-
vante : Bureau d'ordre de la

Direction Régionale du Nord
de l'ONEE Branche eau.
Adresse : 6, Rue Melilla, Cas-
tilla, Tanger. - Téléphone : 05 -
39 - 32 - 85 - 15/20/25 -
Fax : 05 - 39 - 94-02-08/
05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est
remis gratuitement aux candi-
dats.

Les plis des concurrents, éta-
blis et présentés conformément
aux prescriptions du règle-
ment de la consultation, doi-
vent être :

- soit déposés contre récépissé
au Bureau d'Ordre de la Direc-
tion Régionale du Nord, 6, Rue
Melilla, Castilla, Tanger avant
la date et l'heure fixées pour la
séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier re-
commandé avec accusé de ré-
ception au Bureau d'Ordre de
la Direction Régionale du
Nord, 6, Rue Melilla, Castilla,
Tanger avant la date et heure
de la séance d'ouverture des
plis. • soit remis au président
de la commission d'appel d'of-
fres en début de la séance pu-
blique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis
aura lieu le Mercredi
30/06/2021 à 10h00 à la Direc-
tion Régionale du Nord de
l'ONEE Branche eau, 6, Rue
Melilla, Castilla, Tanger. L'ou-
verture des enveloppes se fait
en un seul temps.

Pour toute demande d'éclair-
cissement, renseignement ou
réclamation concernant le pré-
sent appel d'offres ou les docu-
ments y afférents, contacter la
Division Achats de la Direction
Régionale du Nord de
l'ONEE-Branche Eau:

- Adresse : sise 6, Rue Melilla,
Castilla, à Tanger - Fax : 05 - 39
- 94-02-08/05-39-94-39-71
- courriel électronique : ffer-
rasi@onee.ma

Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers généraux
sont téléchargeables à partir du
site internet des achats de
l'ONEE - Branche Eau à
l'adresse :
<http://www.onep.ma/> (Es-
pace Entreprise - rubrique
Achats).

N°4871/PC

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord Est

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 08/2021/DPEFLCD/GUE

Le 29 Juin 2021 à 11h00, il sera procédé dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de GUERCIF (Rue Mohamed VI, Guercif), à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Panodiment au droit de chasse pour le gibier sédentaire dans le territoire de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et la Lutte Contre la Désertification de GUERCIF, en trois lots:**

Numéro du lot	Commune Territoriale	Dénomination du lot	Superficie approximative (ha)	Type de gibier
01	Mezguitem	BOULBERRAD	2219	Gibier sédentaire chasse associative
02	Mezguitem	BNI MOUSSI	1976	
03	Berkine	TIGHZA	2115	

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la Chasse et de la Pêche relevant de la DPEFLCD de GUERCIF.
Le cautionnement provisoire est fixé à Cinq mille Dirhams (5.000,00dirhams) pour chaque lot.

Les concurrents, peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé, au bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et de la Lutte Contre la Désertification à GUERCIF.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Chaque offre doit comprendre deux plis scellés et cachetés

- Un pli contenant le dossier Administratif.
 - Un pli contenant le dossier technique
- 1. Le dossier Administratif doit comprendre:**
- Une demande d'admission rédigée sur papier timbré, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du siège de l'association, ainsi que le nom du lot pour lequel l'association présente sa soumission.
 - Une Copie du statut de l'association certifiée conforme à l'originale.
 - Une copie du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ou du dernier Procès-verbal de l'Assemblée Générale.
 - Les récépissés de dépôt des statuts auprès des autorités locales;
 - La liste des membres du bureau et des membres adhérents avec les références de leurs permis de chasse et de port d'armes ;
 - Une attestation d'affiliation de l'association à la FRMC ;
 - Une déclaration sur l'honneur écrite précisant que l'association ne dispose pas d'un autre lot pour le même type de gibier ;
 - Un récépissé des versements des cautionnements provisoires afférents à chaque lot, tel que les montants de ces cautionnements sont fixés à l'article 9 du CPS;
 - Le cahier des clauses spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée avec la mention « lu et accepté ».

Tout candidat est supposé avoir pris, entière connaissance du lot

- 2. Le dossier technique doit contenir les documents suivants:**
- Les références techniques de l'association en matière cynégétique composée de :
 - Un programme quinquennal (sur 5 ans) physique et financier des travaux destinés à assurer l'amélioration et l'aménagement cynégétiques du lot de chasse pour lequel il se porte candidat, accompagné d'un mémoire prévisionnel détaillant les opérations qu'il compte réaliser au cours de la première année du bail ;
 - Un programme quinquennal détaillé relatif au repeuplement du lot en gibier d'élevage selon les normes et les conditions décrites à l'article 32 du CPS.
 - 3) deux engagements écrits :
 - de consacrer annuellement une somme, au moins égale au montant du prix annuel de location, à l'amélioration et à l'aménagement cynégétique dans le lot pour lequel il se porte titulaire ;
 - d'assurer le gardiennage à raison d'un minimum d'un gardien par 1.000 ha, le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte titulaire, en sus des travaux et des dépenses y afférentes objet des engagements prévus à l'article 32 du CPS.
 - 4) La soumission signée par le président de l'association.
 - 5) Les certificats de résidence valides des adhérents résidant dans la(es) commune(s) territoriale(s) dont relève le lot ;
- Les offres doivent être déposées dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant les mentions :
- « Enveloppe A: DOSSIER ADMINISTRATIF »
 - « Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE »

Les informations suivantes doivent figurer sur l'enveloppe extérieure:

- A) L'adresse exacte du lieu de dépôt des dossiers de candidature (Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de GUERCIF
- B) L'appel d'offres correspondant à l'offre du soumissionnaire ;
- C) Le cas échéant, les numéros des lots pour lesquels l'offre est présentée;
- D) La mention « ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis » ;
- E) Le nom du soumissionnaire (cachet de l'association) ;

- Les candidats désirant soumissionner pour plusieurs lots doivent fournir pour chaque lot une offre technique à part, sachant qu'ils ne peuvent devenir attributaires que d'un seul lot.
- L'examen des offres se fera lot par lot et ce suivant l'ordre prévu dans le présent appel d'offres.

N°4873/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CONSEIL PROVINCIAL D'ESSAOUIRA

D.G.S

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 16/2021/BP

Le 29/06/2021 à 10h00, il sera procédé, dans la salle de réunion au Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à : **Travaux de construction des murs de clôture et des latrines au sein des établissements scolaires en milieu rural à la Province d'Essaouira.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale des Services au Conseil Provincial d'Essaouira. Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Trente mille Dirhams (30 000,00 DH).**
L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **Deux million trois cent cinquante mille quatre cent vingt quatre Dirhams et quarante Centimes (2 350 424,40 DH) T.T.C.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Générale des Services au Conseil Provincial d'Essaouira.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction précitée.
- Soit envoyer par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Direction Générale des Services du Conseil Provincial d'Essaouira avant le 28/06/2021 à 15H00 (Heure limite pour le dépôt des échantillons).

Un dossier technique comprenant :
* Pour les entreprises installées au Maroc :

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP institué par le département de l'Équipement :

SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A2	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc :
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N°4872/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Direction des Affaires Administratives et Générales
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°24/2021/MEFRA/AC/INF
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, AUX COOPERATIVES OU UNE UNION DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS
Le 16 juillet 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise, entrée D, bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre de l'extension de la solution de visioconférence existante ainsi que les prestations de maintenance y afférentes pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat en deux lots.
Lot N°1 : L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre de l'extension de la solution de visioconférence existante pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat.
Lot N°2 : Maintenance de l'extension de la solution de visioconférence existante

pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°221, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma "Appel d'Offres").
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :
• Lot N°1 : Quarante mille dirhams (40 000,00 DHS)
• Lot N°2 : Six mille dirhams (6 000,00 DHS)
L'estimation des coûts des prestations est fixée à :
• Lot N°1 : Deux millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cents dirhams toutes taxes comprises (2 878 800 DH TTC).
• Lot N°2 : Quatre cent douze mille quatre-vingt dirhams toutes taxes comprises (412 080,00 DH TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des

Finances et de la Réforme de l'Administration, quartier administratif, Rabat-Chellah ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail Marocain des marchés publics.
Il est prévu une visite des lieux le 24 juin 2021 à 10 heures, Division des systèmes d'Information de la Direction des Affaires Administratives et Générales, bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Entrée «D», Quartier Administratif, Rabat-Chellah.
Les documents techniques ainsi que le tableau de conformité exigés par le dossier d'appel d'offres et prévus par l'article 14 du règlement de la consultation, doivent être déposés auprès du bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales - bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, quartier administratif - Rabat - Chellah, et ce au plus tard le 15 juillet 2021 à 15 heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.
En application des dispositions :
1. De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre

de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics 1. Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).
Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, ou une union de coopératives et aux auto-entrepreneurs.
Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 6 du règlement de consultation.

Cet appel d'offres est destiné aux Petites et Moyennes Entreprises selon l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 Hija 1434(30 Octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Support (Bureau des Marchés) de la Direction Provinciale de l'Agriculture sise au 9 rue Othmane Ben affane V.N Meknès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de six mille dirhams (6 000,00 dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme :
Deux cent trente mille cent soixante deux dirhams qua-

rante centimes (230 162.40DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de cette direction ;
- soit déposé par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N°4874 /PA

N°4875 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MEKNES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2021/DPA/22
Séance publique
Le Vingt neuf Juin deux mille vingt-un à dix heures, il sera procédé, dans les bureaux de la DPA de Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour :
TRAVAUX DE REFECTON DE L'ETANCHEITE DES LOCAUX DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MEKNES.

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL- KHENIFRA
PROVINCE DE FKIH BEN SALAH
COMMUNE DE FKIH BEN SALAH
AVIS RECTIFICATIF D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 08 /2021
Le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah, porte à la connaissance des concurrents que concernant l'AOO N°08/2021 du 24/06/2021 à 11h relatif aux PROJETS INTEGRES : TRAVAUX DE VORIE, DE DALLAGE ET D'ASSAINISSEMENT DANS LA VILLE DE FKIH BEN SALAH, l'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage TTC est de 5 256 600,00DH (Cinq millions deux cent cinquante-six mille six cents Dirhams) au lieu de : 2 256 600,00DH (deux millions deux cent cinquante-six mille six cents).
N°4876 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech.

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°12/INV/2021
(Séance publique)

Le 25 juin 2021 à 11 h, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFM-S, avenue Jnan Harti, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: **L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de l'école primaire LALA ASMA située à hay HASSANI, arrondissement Marrakech ménara, relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffres	En lettres
1000.00	Mille dirhams	50 000,00	cinquante milledirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 JourmadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

- **Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.**
Toute fois le dossier technique doit comprendre:
- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
- Domaine d'activité exigé:
• D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
• D15 : courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
• D16 : Réseau des fluides pour bâtiments à tous usages.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N°4878 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech.

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°11/INV/2021
(Séance publique)

Le 25 juin 2021 à 10 h, il sera procédé dans la salle de réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFM-S, avenue Jnan Harti, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: **Le contrôle technique et suivi des travaux de construction de deux établissements scolaires de l'enseignement qualifiant relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés :**

- Lot N°01: construction du LYCEE QUALIFIANT MNABHA à La commune territoriale MNABHA relevant de la direction provinciale de Marrakech.
- Lot N°02: construction du LYCEE QUALIFIANT ALWIDAN à la commune territoriale ALWIDAN relevant de la direction provinciale de Marrakech.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'estimation des études dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffres	En lettres
01	3500.00	trois mille cinq cent dirhams	170 000.00	Cent soixante-dix mille dirhams
02	2000.00	deux mille dirhams	120 000.00	Cent vingt mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°4877 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DEPARTEMENT DE LA

JEUNESSE ET DES SPORTS
COMPLEXE SPORTIF MOHAMED V
DE CASABLANCA

ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2021

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 09 /2021/BP

Le 28 JUIN 2021 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance Publique, ayant pour objet : ETUDES TECHNIQUES, ASSISTANCE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DE BASSINS DE STOCKAGE ET D'EVAPORATION DES MARGINES DANS LA PROVINCE DE SAFI.

Le maître d'ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

La Caution provisoire : MILLE CINQ CENT (1500.00) dirhams.
L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : SOIXANTE SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIRHAMS TTC (67 680.00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 ,31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation
- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
 - Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

AGREMENT	DOMAINES D'ACTIVITES
D 13	• études générales
D17	• voirie-réseaux d'assainissement-eau potable
D19	• études d'impact sur l'environnement

N°4881/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/ DSC/SM

CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL
COMPLEMENTAIRE
N°05/2021

Maître d'ouvrage : Commune de Settatt
Année Budgétaire : 2021

TRAVAUX

TYPE DES TRAVAUX	OBJET DES TRAVAUX	LIEU D'EXECUT°	MOD E DE PASS AT°	PERIOD E PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDON NEEES DU SERVICE CONCERN E	MARCH E RESER VES PME +CP+UC +AE
AMENAGEMENT	TRAVAU X D'AMENAGEMENT DES ABATTOIRS DE LA VILLE DE SETTAT	Commune de Settatt	A.O.O	Du 01/06/2021 Au 30/07/2021	D.T	X
TRAVAUX D'INSTALLATION	TRAVAU X D'INSTALLATION DE POTEAUX ET CABLAGE POUR LA ROUTE DU DOUAR OULED BOUKALLOU (2ème tranche) - COMMUNE DE SETTAT-	Commune de Settatt	A.O.O	Du 01/06/2021 Au 30/07/2021	S.E.P	X

N°4879/PA

Le 25/06/2021 à 10.h00, il sera procédé, dans le bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca situé à Rue Caïd Al Achtar Mâarif Casablanca à l'ouverture des plis Relatif à l'assurance - responsabilité civile-exploitation des bâtiments vis a vis des tiers et la couverture des indemnités en faveur des adhérents des écoles de sports du centre des sports et de loisirs al Misbahiat située au boulevard Riad sis à la préfecture de Mohammedia

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du directeur du complexe sportif Mohamed V de Casablanca situé à Rue Caïd Al Achtar Mâarif Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma HYPERLINK "http://www.marchespublics.gov.ma/" . Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2.000,00 dhs (deux mille dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 42.550.00 dhs (quarante deux mille cinq cent cinquante dirhams).
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caïd Al Achtar Mâarif Casablanca.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° : 20-14 du 8 dou al kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.
N°4882/PA

CABINET AL ISTICHA- RYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA Tel/ Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/05/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Denomination : " BUTCH ART TRANS " S.A.R.L.
Siège Social : N°7 MAGASIN 1 LOT AOUDI 1 BOUZNKA.

Associés unique :
- Mr. CHERQI AMEUR, apporteur en numéraire 50 000.00 Dhs soit 500 Parts sociales.

-MME. TOUTI ASSIYA, apporteur en numéraire 50 000.00 Dhs soit 500 Parts sociales.
Objet : _ TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : MME. TOUTI ASSIYA.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Première Instance de Benslimane sous le N°302 RC N°6901.
N°4883/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
CERCLE D'IFNI
COMMUNE DE TIOUGHZA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/2021

Relatif à l'exploitation des parcelles de terrain du domaine public maritime mise à la disposition de la commune tioughza au niveau de la plage **Lagzira**.

(Séance publique)

Le 28 juin 2021, à 11h, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune Tioughza Province de sidi ifni à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence-Séance publique- pour l'exploitation des parcelles de terrain du domaine public maritime mise à la disposition de la commune tioughza au niveau de la plage **Lagzira**, Celan le tableau suivant :

Type d'activité	N° de la parcelle	Superficie de la parcelle (m²)	Prix minimum de l'offre de chaque parcelle en (DH)	cautionnement
Location des parasols et relaxes	P3	240	6720.00	6720.00
	P6	288	8064.00	8064.00
	P9	240	6720.00	6720.00
	P10	150	4200.00	4200.00
	P11	250	7000.00	7000.00
	P12	200	5600.00	5600.00
Exploitation des kiosques commerciaux	P2	16	1600.00	1600.00
	P8	16	1600.00	1600.00
Location de parc de stationnement véhicules	P13	1265	35420.00	35420.00
Exploitation des kiosques pour les sports nautiques	P4	16	1600.00	1600.00
	P5	16	1600.00	1600.00
Location des blocs sanitaire	P1	9	252.00	252.00
	P7	9	252.00	252.00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré « gratuitement » :

- Soit au siège de la C.T TIOUGHZA PROVINCE DE SIDI IFNI

- Soit par voie électronique à l'adresse de messagerie électronique:Portail des marchés de l'Etat « www.marchespublics.gov.ma » .

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service technique de la commune tioughza province de sidi ifni.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service technique de la commune tioughza province de sidi ifni.
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés portail électronique des marchés public« www.marchespublics.gov.ma»

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Bureau de service technique de la commune tioughza province de Sidi Ifni.

N°4880/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
SOUS-DIRECTION REGIONALE
ALHOCEIMA
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 09 /SDRALH/2021
Le 29/06/2021 à 10 h, il sera procédé, dans le siège de la Sous-direction régionale d'Al-Hoceima, sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima Avenue Palestine Al-Hoceima, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix ayant pour objet : NETTOYAGE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE D'ALHOCEIMA (LOT UNIQUE).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics de la sous-direction régionale auprès de la Cour d'appel d'Al-Hoceima, sis à Boulevard Palestine Al-Hoceima, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinquante Mille Dirhams (50 000,00 DH).
L'estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme :
Un Million Cent Dix-Neuf Mille Quatre Cent Quatre-

Vingt Quatre Dirhams et 80 CTs TTC (1 119 484,80 Dhs TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31et 148 du décret n° 2.12.349du 8 jourmada 1 1434 (20mars 2013) relatifs aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics de la sous-direction régionale d'Al-Hoceima sis Cour d'appel d'ALHOCEIMA, Avenue Palestine Al-Hoceima. • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit effectuer le dépôt des plis par voie électronique dans le portail des marchés publics suivant l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N°4886 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
Direction des Systèmes d'Information et de la Communication
APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N° 06/2021-DSIC
Le Mercredi 30 Juin 2021 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau – Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : ETUDE D'ELABORATION ET D'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION DU MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU EN LOT UNIQUE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixée à : (Vingt mille Dirhams) 20 000,00 Dirhams
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Un million cent soixante-cinq mille deux cent Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 165 200,00 DH TTC) ;
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau à l'adresse suivante :
Avenue Maâ Al Aynayne- Rabat- Agdal;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, à l'adresse suivante : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, trans-

mettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N°4887 /PA

FIDUCIAIRE CAFMA
RUE TRIPOLI N° 26
LAARY CHEIKH
- NADOR -
TEL : 05.36.33.24.64
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE
1- Aux termes de l'assemblée générale Extraordinaire du 26/04/2021 les associés de la SOCIETE « STE ANAKHDAM » SARL au capital de 3.153.600,00 DHS, sise au RUE TRIPOLI N° 26 ALI CHEIKH NADOR, ont décidé :
• Augmentation du capital social de la société de 3.153.600,00 DHS au 6.653.600,00 DHS ;
• Mise à jour du statut de la société ;
• Pouvoirs à conférer.
2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de NADOR le 18/05/2021 sous le N° 1002.
N°4888 /PA

FIDUCIAIRE CAFMA
RUE TRIPOLI N° 26
LAARY CHEIKH
- NADOR -
TEL : 05.36.33.24.64
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
1- Aux termes de l'assemblée générale Extraordinaire du 10/05/2021 les associés de la Société « SO-

CIETE LOXAN » SARL AU au capital de 100.000,00 DHS, sise au LOT NASSIM 2 N 1551 TAOURIMT, ont décidé :
• TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DU LOT NASSIM 2 N 1551 TAOURIMT à 119 BD LA RESISTANCE PLATEAUX DE BUREAUX CASABLANCA ;
• MISE A JOUR DU STATUT DE LA SOCIETE ;
• POUVOIRS A CONFÉRER.
2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de TAOURIRT le 24/05/2021 sous le N° 87/2021.
N°4889 /PA

« GAZADOM »
SARL A ASSOCIE UNIQUE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE : 10.000,00 DH
SIEGE SOCIAL : 144 rue Med smiha res jawharat Med smiha 6ème étage Appt 35, Casablanca
Par décision de l'Associé Unique en date du 14/05/2018 a décidé ce qui suit :
1) L'approbation de la cession de 99 parts sociales appartenant M.aomar essaada au profit
De la société ksy holding représentée par M.khalid el jerari
2) la modification de la forme juridique de ladite société gazadom SARL au qui devient <<gazadom>> SARL
3) la modification des articles 06et 07 des statuts après cession des parts.
4) la mise à jour des statuts régissant ladite société.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 26/06/2018 sous N° 00670050.
N°4890 /PA

CONSTITUTION
1/- Aux termes d'un acte SSP du 06/05/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associative unique :
Dénomination : «SFTGC» SARLAU.
Objet : ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.
SONDEUR OU FOREUR DE PUITES AVEC MOTEUR MECANIQUE.
NEGOCIANTE.
Siège Social : CASABLANCA, 26 AVENUE MERS SULTAN APPT 3 ETAGE 1.
Capital Social : 3.000.000,00 DHS (Trois Million dirhams).
Apport : Mr AHMED LKAD apporte à la présente société la somme en numéraire correspondant à la libération du 25% soit 750.000,00 dhs
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr AHMED LKAD désigné comme gérant pour une durée illimitée.
II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 505039.
N°4891 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء

**Établissements insalubres, Incommodos
Ou Dangereux de 1ère classe
Enquête de commodo et incommodo**

Avis

Une enquête de commodo et incommodo d'une durée d'un mois est ouverte, à compter du 03 JUIN 2021 dans les bureaux de la Commune Rurale My Abdellah, Jorf Lasfar, Province d'El Jadida, sur la demande présentée par le Groupe OCP, sis 2-4 Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca 20200, à l'effet d'être autorisé pour l'exploitation du complexe Jorf Phosphate Hub situé dans la Commune Rurale My Abdellah, Jorf Lasfar, Province d'El Jadida.

Le dossier de l'enquête est déposé dans les bureaux de la Commune Rurale My Abdellah, province d'El Jadida où il peut être consulté.

N°4892/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM/SM

AVIS RECTIFICATIF

Le Gouverneur de la Préfecture de Mohammedia porte à la connaissance du public que l'appel d'offres sur offres des prix N°03/2021/BG relatif à l'équipement de la salle des réunions relevant de la préfecture de Mohammedia en mobilier de bureau (lot unique) a subi une modification au niveau de la description technique du Prix N°5 : (Fauteuil visiteur et de réunion)
Le reste sans changement.

N°4885 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
CONSEIL PREFECTORAL

PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE DES MARCHES A PASSER AU TITRE DE L'ANNEE 2021

CONSEIL PREFECTORAL D'INEZGANE AIT MELLOUL

- SERVICE

Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation envisagé	Période prévisionnelle de publication de l'avis	Marchés à réserver aux PME
Etude technique relative à l'aménagement des espaces verts et installation du système de gouttes à gouttes sur la voie de l'aéroport.	Service	Commune Temsia Ait Melloul- Lqliaa	Appel d'Offres Ouvert	2 ^{ème} trimestre	non

N°4884 /PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
17/05/2021, il a été établi les
statuts d'une société SARL
AU, dont les caractéristiques
sont les suivantes : Denomi-
nation : "BITOHOF LOGIS-
TIQUE" S.A.R.L.A.U
Siège Social : N°7 MAGA-
SIN 1 LOT AOUADI 1
BOUZHNIKA BOUZHNIKA.
Associés unique :
- Mr. MOHAMMED BIAD,
apporteur en numéraire 100
000.00 Dhs soit 1000 Parts
sociales.
Objet : _ TRANSPORT DE
MARCHANDISES POUR
LE COMPTE D'AUTRUI.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est gérée
par : Mr. MOHAMMED
BIAD.
Dépôt légale : la société a été
immatriculée au RC au Tri-
bunal du Première Instance
de Benslimane sous le N°301
RC N°6899.

N°4895 /PA

HONDA GHANA SARL
48 RUE 03 QU.
LAARISSA-SAFI

Au terme de la décision en
date du 27/04/2021, il a été
décidé ce qui suit :
• L'AGE a agréé le nouveau
associé M. EL HOUMMADI
HASSAN
• Cession des parts sociales :
M. RHANNAMI LAHCEN

et M. RHANNAMI JAMAL
ont cédé 75 parts pour cha-
cun à M. EL HOUMMADI
HASSAN leur appartenant à
ladite société.

- Transformation juridique
d'une SARL à une SARL AU.
- Gérance et signature : M.
EL HOUMMADI HASSAN
est nommé nouveau gérant,
ainsi la société sera valable-
ment engagée par sa simple
signature.
- Transfert du siège social à
la nouvelle adresse : 48 RUE
03 QU LAARISSA SAFI.
- Changement de l'objet so-
cial par la suppression de
l'activité Marchand de lé-
gumes et fruits et par l'ajout
des activités suivantes : loca-
tion de matériel de construc-
tion / Promotion
immobilière.
- Modification corrélative
des statuts ;
- L'assemblée générale a
agréé la mise à jour des sta-
tuts.

Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de première ins-
tance de Safi le 27/05/2021
sous le numéro 531.

N°4896 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
Département
des Eaux et Forêts
Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifica-
tion de Rabat-Sale-
Zemmour-Zears.
Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la

Lutte Contre la Désertifica-
tion de Rabat.

Avis d'appel d'offres ouvert
n° : 56/2021

(Réservé aux petites et
moyennes entreprises,
Coopératives et
Auto-entrepreneurs)
Le 29/06/2021 à 11h00 il
sera procédé, dans les bu-
reaux de La Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts et
de la lutte Contre la Déserti-
fication de Rabat sis à Km 8,3
lotissement MKHINZA
HASSANIA Route Zaer
10000 Youssoufia - RABAT à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix, pour Travaux de regar-
nis et d'entretiens des plan-
tations anciennes de Chêne
liège au niveau de la parcelle
AVI9, Forêt de Maamora,
sur une superficie de 70 ha,
Commune de Sehoul, Pré-
fecture de Salé, DPEFLCD
Rabat.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Bureau
d'ordre de La Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts et
de la lutte Contre la Déserti-
fication de Rabat sis à Km 8,3
lotissement MKHINZA
HASSANIA Route Zaer
10000 Youssoufia - RABAT,
il peut également être télé-
chargé à partir du portail des
marchés publics à partir de
l'adresse électronique sui-
vante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : DIX
MILLE DIRHAMS (10000,00
dhs)
L'estimation des coûts des
prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Cent Trente-
neuf Mille Neuf Cent Quatre
Vingt dirhams (139980.00
DH)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et 31
du décret n° 2.12.349 relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le Bu-
reau d'Ordre de La Direction
Provinciale des Eaux et For-
êts et de la lutte Contre la
Désertification de Rabat sis à
Km 8,3 lotissement
MKHINZA HASSANIA
Route Zaer 10000 Youssoufia
- RABAT
• Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ; • Soit les remettre
au président de la commis-
sion d'appel d'offres au

début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
• Soit Déposer leurs offres
par voie électronique.

• Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

N°4897 /PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
17/05/2021, il a été établi les
statuts d'une société, dont
les caractéristiques sont les
suivantes :
Dénomination :
"NED INVEST" S.A.R.L. AU
Siège Social : 5 RUE 7 ETG I
APPT 1 LOT ESSAADA AL
QODS SIDI BERNOUSSI
CASABLANCA.
L'Associé unique :

-Mr.SOUFIANE MAL-
GHICH apporteur en numé-
raire 100000.00 dhs soit 1000
parts Sociales
Objet :

- TRAVAUX DIVERS ET
DE CONSTRUCTION
- NEGOCE
- MARCHAND MATE-
RIAUX DE CONSTRU-
CTION
- NETOYAGE GARDEI-
NAGE ET SECURITE
- LOCATION DES ENJINS
- TRANSPORT DE M/SE
- IMPORT ET EXPORT

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.
Gérance : la société est gérée
par : Mr. SOUFIANE MAL-
GHICH.
Dépôt légale : la société a été
immatriculée au RC au Tri-
bunal du Commerce de CA-
SABLANCA sous le N°
504901.

N°4898 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation Provinciale
Elkelaa des Sraghna



المملكة المغربية
وزارة الصحة
الدélégation الإقليمية
قاعة المراجعة

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 02/2021

la délégation du Ministère de la santé à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA annonce que l'avis d'appel d'offres ouverte n°02/2021 inséré au journal libération n° 9329 du 29/05/2021 relatif aux :

Les prestations de gardiennage, surveillance et sécurité des Formations de Soins de Santé Primaire et des locaux de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province ELKELAA DES SRAGHNA

Est rectifié par le présent avis de la façon suivante

La date d'ouverture des plis est le 28/06/2021 à 10 h au lieu du 23/06/2021 à 10 h

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
1 186 279,20 Dhs TTC (UN MILLION CENT quatre vingt six mille deux cent soixante dix neuf
dirhams 20 CTS TTC) au lieu de 1 107 193,92 Dhs TTC (UN MILLION CENT SEPT MILLE CENT
QUATRE VINGT TREIZE DIRHAMS 92 CTS TTC)

Le reste est sans modification

N°4894/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 03/2021

Le Mardi 29 juin 2021 à 10h00 il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sise à : 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 03/2021 Ayant pour objet :

«La conception et le développement du site web de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

- Le coût estimatif s'élève à cent quatre-vingt-douze mille dirhams toutes taxes comprises (192 000,00 DH TTC).
- La caution provisoire est fixée à Cinq mille dirhams (5 000 DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du chef du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL ;
- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- Soit être transmis par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation du présent appel d'offres et conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'AMDL.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Alqayraouane, Hassan-Rabat Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

N°4893/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الزراعة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
المندوبية السامية للمياه والغابات ومحاربة التصحر
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat

المندوبية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للرباط

Avis d'appel d'offres ouvert n° : 55/2021

(Réservé aux petites et moyennes entreprises, Coopératives et Auto-entrepreneurs)

Le 29/06/2021 à 10h il sera procédé, dans les bureaux de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux de régénération de chêne liège au niveau des parcelles AV4,AV6, AVIZ,AVI4 et AVI6 Forêt de Maamora, sur une superficie de 38ha, relevant de la DPEFLCD de Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : YINGT MILLE DIRHAMS (20 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux Cent Soixante Six Mille et Cent Soixante-Neuf Dirhams et Dix-huit Centimes (266169,18 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Déposer leurs offres soit par voie électronique soit sur support papier.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes

Secteur	Catégorie	Qualification
1	5	1.4

N°4899/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.F.P Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamma

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والتعليم العالي
أكاديمية مراكش سفي
الجهة الإقليمية للدراسات

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 15/RH/2021/INV
(Séance publique)**

Le 25/06/2021, à 11 heures 20 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRS de Rhamma relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 15/RH/2021/INV relatif a :

Désignation des travaux	Montant de l'Estimation DES travaux TTC	Montant cautionnement provisoire TTC
TRAVAUX DE DEMOLITION DE QUATRE-VINGT-DIX (90) CONSTRUCTIONS MENAÇANT RUINE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMMA.	270 000,00Dhs Deux cent soixante-dix mille dirhams	4 000,00 Dhs Quatre mille dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S de RHAMMA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N°4903/PA

CABINET AL ISTICHARYA
CONSULTING -SARL-BOU-
NIKA Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
Constitution
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
24/05/2021, il a été établi les sa-
tus d'une société, dont les car-
actéristiques sont les suivantes
Dénomination : " MAMOU
PROMO" S.A.R.L AU
Siège Social : 5BD ADELLAH
BEN YASSINE IMM BELLE-
DONE ETG 5 N°5 CASA-
BLANCA.
L'Associé unique :
-Mr.EL BAKKOURI EL KEBIR
apporteur en numéraire
100000.00 dhs soit 1000 parts
Sociales
Objet: PROMOTION IMMO-
BILIERE; Duréé : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée
par : Mr. EL BAKKOURI EL
KEBIR,
Dépôt légal : au siège a été
immatriculée au RC au TRIBU-
NAL de commerce de Cas-
ablanca sous le N° 504625.
N°4904/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique
Département de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
La Présidence

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي
والتعليم العالي
أكاديمية مراكش سفي
الجهة الإقليمية للدراسات

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°: 04IUH2C/2021
(Séance publique)**

Le **lundi 28/06/2021 à 10h**, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, (Site Casablanca 19 rue Tarik ibn ziad B.P 9167 Mers Sultan Casablanca), à l'ouverture des plis relatifs à :
L'acquisition de Matériel d'informatique en lot unique pour la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires économiques de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Mohammedia à l'adresse suivante **Avenue Hassan II, Mohammedia**, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	L'Estimation du coût des prestations
4500,00 DH TTC	300 960,00 DH TTC

Le cautionnement provisoire doit être au nom de l'Université Hassan II de Casablanca
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des affaires économiques de la faculté des lettres Mohammedia, (Av. Hassan II B.P 546 – Mohammedia) jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée (Av. Hassan II B.P 546 – Mohammedia) jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
- Soit déposer contre récépissé au siège de la présidence de l'Université Hassan II Casablanca sis 19, rue Tarik bnou Ziad – Casablanca, jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au président du jury de l'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dépôt de la documentation :

Le dépôt de la **Documentation** expire au plus tard le **vendredi 25/06/ 2021 à 14h** et doit être déposé auprès du service service des affaires économique de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Mohammedia

- pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°4902/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.F.P Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamma

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والتعليم العالي
أكاديمية مراكش سفي
الجهة الإقليمية للدراسات

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 13/RH/2021/INV en 06 lots
(Séance publique)**

Le 25/06/2021, à 10 heures30, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRS de Rhamma relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 13/RH/2021/INV en 06 lots relatif a « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMMA EN SIX LOTS. »

Désignation des lots	Montant de l'Estimation DES travaux TTC	Montant cautionnement provisoire TTC
• LOT 1 : DIX (10) SALLES DE CLASSE AU COMMUNES TERRITORIALES SIDI ABDELLAH ET SKIOUR RHAMMA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMMA	• LOT 1 : 1 739 286,00 Dhs Un million sept cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-six dirhams	• LOT 1 : 35 000 Dhs Trente-cinq mille dirhams
• LOT 2 : CINQ (05) SALLES DE CLASSE A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI GHANEM RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMMA	• Lot2 : 869 658,00 Dhs Huit cent soixante-neuf mille six cent cinquante huit dirhams	•Lot2 : 20 000,00 Dhs Vingt mille dirhams
• LOTS : QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI MANSOUR, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMMA	• LOTS : 695 720,40 Dhs Six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt dirhams et 40 Cts	•Lots : 15 000,00 Dhs Quinze mille dirhams
• LOT 4 : QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A LA COMMUNE TERRITORIALE RAS EL AIN RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMMA	• LOT 4 : 695 720,40 Dhs Six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt dirhams et 40 Cts	•LOT 4 : 15 000,00 Dhs Quinze mille dirhams
• LOTS : QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A LA COMMUNE TERRITORIALE BOUROUS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMMA	• LOTS : 695 720,40 Dhs Six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt dirhams et 40 Cts	•Lots : 15 000,00 Dhs Quinze mille dirhams
• LOTS : TROIS (03) SALLES DE CLASSE A LA COMMUNE TERRITORIALE IZALAT LAADAM RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMMA	• LOTS : 521 782,80 Dhs Cinq cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-deux dirhams et 80 Cts	•Lots : 10 000,00 Dhs Dix mille dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S de RHAMMA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

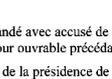
En plus de :

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.2, Classe 4. (Pour tous les Lots)**

* Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N°4901/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche Scientifique
A.R.F.P Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamma

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي
والتعليم العالي
أكاديمية مراكش سفي
الجهة الإقليمية للدراسات

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 14/RH/2021/INV
(Séance publique)**

Le 25/06/2021, à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRS de Rhamma relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 14/RH/2021/INV relatif a

Désignation	Montant de l'Estimation DES travaux TTC	Montant cautionnement provisoire TTC
TRAVAUX DE CONSTRUCTION SEPT (07) SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNES TERRITORIALES AIT TALEB ET LABRIKIVINE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMMA	1 217 503,20 Dhs (Un million deux cent dix-sept mille cinq cent trois dirhams et 20 cts)	25 000,00Dhs (Vingt-cinq mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S de RHAMMA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

* Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.2, Classe 4.**

* Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N°4900/PA

Sport

Karl-Heinz Rummenigge quitte la direction du Bayern après 30 ans de succès



Karl-Heinz Rummenigge, homme fort et figure historique du Bayern Munich, quittera ses fonctions au club le 30 juin pour passer la main à Oliver Kahn, après avoir mené le "Rekordmeister" sur le toit du monde au XXI^e siècle. L'ancien joueur du club, double Ballon d'Or (1980, 1981) avait prévu de céder son fauteuil de président du directoire au 31 décembre. Il a avancé l'échéance de six mois afin que son successeur désigné, l'ancien gardien international Oliver Kahn, puisse être aux manettes dès le début de la prochaine saison.

"C'est le moment le plus stratégique et le plus logique", affirme Rummenigge sur le site internet du club: "C'est la fin de l'exercice et une nouvelle séquence com-

mençe avec une nouvelle équipe d'entraîneurs."

Julian Nagelsmann, le jeune et brillant coach de Leipzig, succédera en effet la saison prochaine à Hansi Flick. Et pendant son recrutement en avril/mai, Rummenigge s'était déjà volontairement tenu à l'écart, laissant Kahn gérer les négociations.

Le président du directoire, qui chapeaute l'entreprise (FC Bayern München AG) hébergeant la section professionnelle, est la cheville ouvrière du club. Il travaille en liaison avec le président du FC Bayern, le club à statut associatif, qui est actuellement Herbert Hainer, successeur de Uli Hoensens.

Rummenigge avait été nommé président du directoire lors de la formation

de la structure professionnelle en 2002, après avoir été vice-président du club depuis 1991. Sous sa direction, le "Rekordmeister" a connu la plus prolifique période de son histoire, notamment pendant la "décennie dorée" des années 2010, avec deux triplés championnat/coupe/Ligue des champions (2013, 2020), 14 titres de champion d'Allemagne (dont les neuf derniers consécutivement), et dix coupes d'Allemagne.

"Je pars avec satisfaction et fierté, je laisse un club en bonne santé sportive, économique et structurelle", s'est félicité Rummenigge.

La réussite sportive a en effet été bâtie sur des bases extrêmement solides, qui expliquent aussi la pérennité du club au plus haut niveau: entre la première année de

Rummenigge aux commandes en 2002 et son départ, le chiffre d'affaires annuel a été quasiment multiplié par quatre, de 176 à 679 millions d'euros! Et l'entreprise, qui n'est pas endettée, a enregistré un bénéfice chaque année, sans aucune exception.

"Karl-Heinz Rummenigge a façonné profondément le FC Bayern", a dit mardi le président Hainer, "avec Uli Hoensens (en retrait depuis 2019 ndr), il a fait du FC Bayern l'un des clubs de pointe du football international, sportivement et économiquement".

Oliver Kahn, qui prend la succession, a également l'ADN du Bayern dans le sang. Quatorze saisons passées sous le maillot bavarois lui ont permis de glaner entre autres huit titres de Bundesliga et une Ligue des champions (2001). Il avait

à l'époque la réputation d'un gardien de but volcanique, autoritaire et impulsif, qui lui avait valu le surnom de "Barbare".

A presque 52 ans, l'homme a toujours sa mâchoire carrée et ses épaules de boxeur, mais il a arrondi ses angles pour devenir un très avisé chef d'entreprise. Son accession à la fonction suprême perpétue la tradition du Bayern, dirigé depuis des décennies par ses anciens joueurs.

Depuis début 2020, il siège au directoire et apprend le métier auprès de Rummenigge: "J'ai appris à connaître toutes les facettes de ce club en 18 mois, a-t-il dit, je sais précisément comment fonctionne le FC Bayern et quels sont les défis qui l'attendent. Je suis conscient de la tâche et des responsabilités qui vont avec, et je m'en réjouis".

Louza rejoint Watford



Le milieu de terrain international français du FC Nantes, Imran Louza, a signé pour 5 ans en faveur de Watford, de retour dans l'élite la saison prochaine après une année en Championship (D2), ont annoncé les Hornets mardi.

Le montant de la transaction n'a pas été précisé, mais selon la presse britannique, il serait légèrement inférieur à 10 millions d'euros.

Natif des quartiers nord de Nantes et pur produit du club, le Franco-Marocain a inscrit 9 buts et donné 5 passes décisives en 60 matches de Ligue 1 avec les Jaunes et

Vert. Il a également joué un rôle important en fin de saison pour aider les Canaris à se maintenir dans l'élite, après un barrage victorieux contre Toulouse.

Après avoir évolué en sélection de jeunes pour le Maroc, dont est originaire son père, il a été sélectionné à 6 reprises avec les Bleus.

"Ce gaucher est capable de jouer sur les ailes mais préfère occuper un poste de milieu axial, dans un rôle défensif ou plus offensif", écrit Watford sur son site internet, le décrivant comme "un passeur talentueux (...) doué pour les coups de pied arrêtés".

Le Brésil organisera bien la Copa América

La Copa América sera finalement disputée au Brésil. Après les déstabilisations de la Colombie puis de l'Argentine pour raisons sanitaires, et le flou entourant le bon vouloir du Brésil, le coup d'envoi de la compétition pourra être donné le 13 juin après la confirmation mardi du gouvernement.

"Le Brésil accueillera la Copa América", a d'abord déclaré le président Jair Bolsonaro lors d'un événement au ministère de la Santé à Brasilia, assurant qu'au moins quatre des 27 Etats du pays étaient prêts à accueillir des rencontres.

Son chef de cabinet Luiz Eduardo Ramos, qui avait semé le doute lundi affirmant que rien n'était encore décidé, a tweeté: "Confirmé: la Copa América aura lieu au Brésil".

Il a ensuite précisé que les rencontres seront disputées dans les Etats de Rio de Janeiro, du Mato Grosso, de Goiás et du District fédéral, celui de la capitale Brasilia.

Cette annonce ne va pas pour autant calmer les vives critiques qui se font entendre depuis l'annonce surprise lundi par la Conmebol, l'instance

du football en Amérique du sud, de l'organisation de la compétition par le Brésil, le deuxième pays le plus endeuillé en 2020 à cause de la pandémie de Covid-19, avec plus de 465.000 morts.

"Au nom du football sud-américain, je tiens à remercier le président Jair Bolsonaro pour sa prise de décision efficace", a déclaré le président de la Conmebol, Alejandro Domínguez sur Twitter.

Dans son message, il a souligné que le tournoi se déroulera sans la présence du public et selon des "protocoles sanitaires" draconiens.

En revanche, au moins cinq gouverneurs avaient immédiatement refusé d'accueillir des matches pour raisons sanitaires. Celui de Sao Paulo, Joao Doria, farouche opposant du président Bolsonaro, avait déclaré lundi qu'il ne s'y opposerait pas avant de faire mardi marche arrière.

Depuis la Coupe du monde organisée en 2014, de nombreux stades flambant neuf appartiennent aujourd'hui à des clubs, des municipalités, ou à des Etats.

"C'est une vraie folie d'organiser un tel événement ici", a affirmé l'épi-

démiologiste José David Urbacz, du Centre d'infectiologie de Brasilia.

"Les pires phases (de la pandémie au Brésil) en 2020 étaient trois à quatre fois moins importantes que ce que nous voyons aujourd'hui. Nous avons cette fausse impression que les choses se sont améliorées. La réalité est que nous sommes toujours dans une phase terrible de propagation très rapide", a-t-il déclaré à l'AFP.

Le Brésil a connu une deuxième vague particulièrement meurtrière, le nombre de décès passant de 200.000 à 400.000 de janvier à avril.

Les restrictions ont commencé à être allégées le mois dernier quand le nombre de décès quotidiens s'est stabilisé en-dessous des 2.000. Mais selon les experts, l'augmentation des contaminations et des taux d'occupation des hôpitaux indique une troisième vague à venir lors des prochaines semaines, alimentée par la propagation de nouveaux variants. Donc en pleine Copa América...

Une Commission d'enquête parlementaire au Sénat se penche depuis un mois sur la gestion chaotique de la crise sanitaire par le gouvernement.

Mise à jour de la Botola

La course aux points bat son plein pour le Raja et le Wydad



Place à la mise à jour, ce jeudi, du calendrier de la Botola Pro D1 «Inwi» de football. Trois matches sont au programme concernant aussi bien le haut que le bas du tableau, avec particulièrement un nouveau duel à distance entre le Raja et le Wydad.

Et ce sont les Verts qui ouvriront le bal à partir de 17 heures en donnant la réplique au Rapid Oued Zem au Complexe OCP à Khouribga, pour le compte de la 17^{ème} journée. Sur le papier, c'est une opposition qui s'annonce dans les cordes des Casablancais, leaders pour la première fois du concours, qui devront faire sans leur tandem congolais Malongo et Ngoma, en plus du Burkinabé Ouattara qui, depuis son arrivée au club, fait office de réserviste.

S'il y a une absence qui devrait se faire sentir, ça sera certainement celle du buteur du championnat Ben Malongo avec 11 réalisations, sachant que Zniiti et Rahimi devraient quitter le stade du Onze national pour renforcer les rangs du Raja le temps de ce match.

Pour l'équipe du Rapid Oued Zem qui aspire à fuir le plus tôt possible la zone des turbulences, sa mission est bien loin d'être une simple sinécure mais elle reste outillée pour s'en tirer à bon compte.

Ce match sera suivi à 19h15 par le derby de l'Oriental entre la RSB et le MCO qui aura pour cadre le stade municipal de Berkane (20^{ème} journée). La formation berkane, mal en point en championnat, est tenue plus que jamais à arrêter les dégâts et à se ressaisir pour de bon. Éliminée prématurément de la Coupe du Trône et lors de la phase de poules de la Coupe de la Confédération, sans omettre sa défaite en Supercoupe d'Afrique, la RSB aura à cœur de secouer le cocotier face à un redoutable adversaire, le MCO, pas prêt du tout à lâcher du lest.

Quant à la troisième rencontre à l'ordre du jour, elle mettra aux prises, à 21h30 au stade municipal de Berrechid, le CAYB et le WAC. Un match d'une grande importance pour les deux protagonistes : un Youssoufia dans l'obligation

de tirer son épingle du jeu en vue de troquer l'avant-dernière loge contre une place de non relégable et un Wydad sommé de retrouver son élan victorieux après avoir été accroché en déplacement par le FUS lors d'un match ennuyeux.

À l'instar du Raja, le WAC récupérera ses internationaux, Tagnaouti, El Amloud, Jabrane et El Kaabi, retenus avec la sélection marocaine en stage au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora. Le retour de ce quatuor ne pourrait être que d'un grand apport pour le club qui a perdu, provisoirement, son fauteur de leader pour la première fois depuis le début de la saison.

Il y a lieu de rappeler que la mise à jour du championnat se poursuivra avec la programmation le 19 courant de deux matches, à savoir WAC-DHJ et RSB-CAYB comptant respectivement pour les 17^{ème} et 21^{ème} journées. Dimanche 13 juin, la page des matches en retard sera tournée avec la tenue de HUSA-WAC et RCA-RSB, rencontres de la 19^{ème} manche de la Botola.

Mohamed Bouarab

Hicham Dguig L'EN croit en ses chances de qualification au tour suivant du Mondial de futsal

L'entraîneur de l'équipe nationale de futsal, Hicham Dguig, a affirmé que l'équipe nationale croit en ses chances de se qualifier pour le tour suivant de la Coupe du monde, prévue du 12 septembre au 3 octobre prochains en Lituanie.

Dans des déclarations à la presse en marge du tirage au sort effectué mardi à Zurich, en Suisse, qui a placé le Maroc dans le groupe C aux côtés de la Thaïlande, du Portugal et des Îles Salomon, M. Dguig a relevé que "le résultat du tirage au sort a montré que nous avons des chances de nous qualifier au tour suivant malgré des matches difficiles".

"Le tirage au sort est équilibré (...). On est tous sur un même pied d'égalité et le Maroc s'est retrouvé dans un groupe fort", a-t-il expliqué.

Et d'ajouter que la sélection nationale a accumulé une bonne expérience, notamment après les échecs en Coupe du monde en Thaïlande en 2012 et en Colombie en 2016.

S'agissant de sa vision des prochaines échéances, le coach a relevé qu'"il faut se concentrer sur le premier match contre les Îles Salomon, une équipe à ne pas sous-estimer", notant que la Thaïlande est l'une des équipes pionnières de futsal au niveau du continent asiatique, tandis que le Portugal, champion d'Europe et demi-finaliste de la Coupe du monde, est l'un des favoris.

Hicham Dguig a exprimé son souhait de surmonter les contraintes imposées par le coronavirus en cherchant à affronter des équipes susceptibles de jouer les premiers rôles lors de cette compétition afin d'atteindre un haut niveau de préparation.

Le Maroc s'est qualifié à la Coupe du monde après avoir remporté la Coupe d'Afrique des nations, qui s'est déroulée à Laâyoune, en battant l'Égypte sur le score de 5 buts à 0, avant de confirmer sa suprématie en remportant le 5^{ème} championnat arabe de futsal après sa victoire au Caire face aux "Pharaons" sur le score de 4 buts à zéro.

La Basketball Africa League, un vivier d'opportunités pour l'écosystème sportif africain

La Basketball Africa League (BAL), dont l'histoire saïson inaugurale a sacré dimanche à Kigali les Égyptiens du Zamalek, est en passe de devenir un vecteur de développement de la balle orange et de l'écosystème sportif sur le continent le plus jeune de la planète.

Née d'un partenariat inédit entre la National Basketball Association (NBA) et la Fédération internationale de basket-ball (FIBA), cette nouvelle compétition panafricaine affiche une ambition forte de créer les conditions pour faire émerger une économie du basketball pérenne sur le continent.

Offrant une plateforme aux champions des ligues nationales africaines pour être en compétition pour un titre continental, grâce au puissant soutien de la NBA, la BAL constitue

une reconnaissance américaine du sport en Afrique, reconnu officiellement aujourd'hui comme un outil important pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Ce projet, qui représente le premier investissement majeur de la NBA dans une ligue en dehors de l'Amérique du Nord, vient combler un certain nombre de lacunes qui empêchaient le basket africain de réellement se développer jusqu'ici. En effet, la précédente compétition de clubs, la Coupe d'Afrique des clubs champions, commençait déjà à perdre son attractivité et sa qualité en raison des difficultés liées au manque de moyens et d'infrastructures.

Sous la tutelle de la ligue nord-américaine, la BAL se trouve cette fois suffisamment financée pour faire face aux coûts. Son attractivité a permis de mobiliser des sponsors

prestigieux autour des clubs africains tout en offrant une compétition de haut niveau permettant aux joueurs africains de bénéficier de la visibilité nécessaire pour lancer leur carrière en Afrique sans avoir besoin de s'expatrier aux États-Unis, en Chine ou en Europe pour vivre leur passion.

"Nous offrirons une vitrine aux joueurs d'élite de tout le continent pour qu'ils puissent mettre en valeur leur talent, inspirer les fans de tous âges et utiliser le basket comme un moteur de croissance économique en Afrique", a déclaré Amadou Gallo Fall, président de la Basketball Africa League (BAL), à l'occasion du lancement de la saison inaugurale de la BAL dans la capitale rwandaise.

Le commissaire de la NBA, Adam Silver, a, de son côté, souligné la volonté de la ligue nord-américaine de faire du basketball un sport

majeur en Afrique et de contribuer au développement de l'écosystème sportif africain, notant que cette nouvelle compétition vise à atteindre les jeunes Africains en les aidant à développer leur leadership et en s'appuyant sur des champions-modèles auxquels ils pourront s'identifier.

Le projet de la BAL, déjà valorisé autour d'un milliard de dollars, a reçu le soutien de nombreuses personnalités de la NBA, à l'image de l'ambassadeur mondial de la NBA, Dikembe Mutombo, rejoint par Junior Bridgeman, Luol Deng, Grant Hill ou encore le Français Joakim Noah.

Avec la création de la BAL, la NBA investit le prometteur marché africain, tout en repérant les futurs talents. Plusieurs joueurs africains évoluent déjà sur le sol américain : Joel Embiid (Philadelphie 76ers), Gorgui Dieng (Spurs San Antonio),

Bismack Biyombo (Charlotte Hornets) ou encore Serge Ibaka (Clippers de Los Angeles).

Forcé est de constater que le nombre de joueurs issus du continent africain en NBA pourrait exploser dans les prochaines années. Une diversification de la provenance des joueurs qui sera sans doute bénéfique pour la ligue nord-américaine et le basket américain.

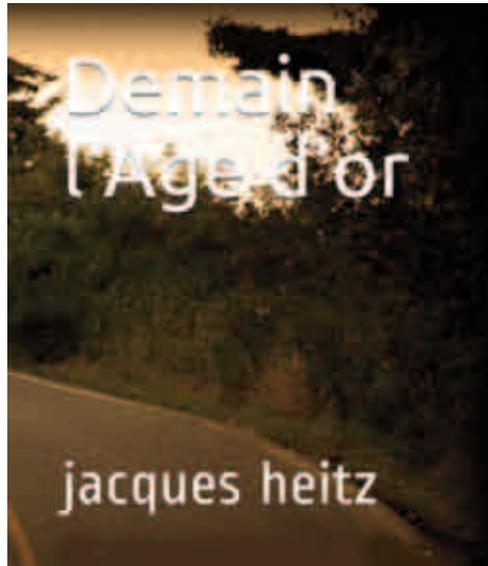
Le basketball marocain a été représenté lors de la première édition de la BAL par l'AS Salé qui a été éliminée en quart de finale par Petro Luanda après une prestation très honorable lors de la phase de groupes. L'entraîneur des Corsaires du Bouregreg, Saïd Bouzidi, a promis de revenir l'année prochaine avec de nouvelles ambitions pour montrer le véritable visage du basketball marocain.

Le livre

Pas plus qu'hier à la rentrée universitaire, je ne me sens ce matin anxieux de faire cours puis de travailler à la cafétéria avec un doctorant dont je dirige la thèse. Je savoure mes privilèges. Me rendre à pied ou en vélo au campus par des avenues calmes et plantées d'arbres. L'entassement aux heures de pointe dans les bus, trams ou métros, les embouteillages interminables me sont épargnés. J'exerce le métier que j'aime et me sens apprécié de mes élèves. Etre vrai, authentique, autant qu'on peut l'être, était impossible au galopin puceau affolé par le moindre jupon qui, 45 ans plus tôt, hantait les couloirs du département d'anglais. Evoquer mes tourments de jeunesse me fait maintenant sourire. Ce que je vivais dans la douleur, le drame, une effroyable frustration est devenu comédie légère.

Rentré chez moi, je débouche une bonne bouteille, prépare un succulent repas. Après quoi je sommeille. Mon énergie chute toujours en début d'après-midi. Je sors de ma torpeur vers 3 heures, vérifie mon apparence dans la glace de la salle de bains. On sonne. Je vais ouvrir. Sur le palier, Roya en jeans et pull rouge et derrière elle, l'inévitable garde du corps. Il restera devant la porte tandis que mon amie entre et hume l'atmosphère de l'appartement.

- C'est toujours si calme et



bien rangé ici. On a plaisir à venir chez toi.

Du thé pour elle. Du café pour moi. Elle se laisse tomber dans un des fauteuils de la salle de séjour et pousse un soupir de soulagement.

- C'est la première fois que je sors depuis 10 jours. J'étouffe, ça devient insupportable. J'aimerais aller faire du vélo avec toi dans la forêt. Le flic nous suivra en voiture. J'ai dû négocier avec le commissaire pour obtenir un droit de

sortie.

- Et Pétrus ?

- Oh ! lui. Il poursuit ses travaux quoi qu'il arrive. Il serait en prison ou dans un igloo en Laponie, ça ne le dérangerait pas plus que cela. Mais pour moi qui ne mène pas des recherches d'importance planétaire, l'enfermement est pénible. Bon, je ne suis pas venue pour me plaindre mais me promener et t'apporter des nouvelles. Si on y allait tant qu'il fait à peu près

beau ? Deux vélos dans ma cave. Ajustement de la selle et du guidon pour la plus belle fille du monde épouse de mon meilleur ami. Quelques rues et nous traversons aux feux la très chic Avenue des Nations aux énormes villas. Dans la forêt de Soignes, nous empruntons les allées où la voiture du policier peut nous suivre.

- Elle déraile complètement maintenant. Elle me demande qui je suis ou m'appelle Germaine, comme la sœur de papa. Mercredi il faut que tu l'emmènes dans une clinique spécialisée. Ils ont pris rendez-vous à la maison de retraite. Elle doit passer des tests pour sa mémoire.

- Ils ne peuvent pas commander une ambulance ?

- Manque d'ambulance. Manque de crédits. Manque de personnel.

Inutile de demander : pourquoi moi ? Pourquoi pas toi ? Il est entendu une fois pour toutes que Liliane n'a jamais le temps, « je travaille, moi, Monsieur, même s'il n'y a pas classe le mercredi, elle ne conduit pas et ne perdons pas de vue que c'était moi le chouchou, le privilégié.

Je peux donc assumer seul un déménagement, les conflits avec les marchands-arnaqueurs, les problèmes avec les administrations, pourvu que je lui présente, impeccablement tenus, les relevés de compte des banques, qu'elle puisse

vérifier que je ne l'arnaque pas, elle. Digne héritière de ma mère, elle assume avec une maîtrise parfaite le rôle de la victime culpabilisatrice. La filiation est assurée. Ma sœur n'est pas « la fille de personne » mais une reproduction fidèle de sa mère. Avant de me quitter, elle récupère dans la chambre d'amis, parmi les affaires ramenées de Manosque, des serviettes et des nappes. Pas de draps, trop grands pour son lit d'une personne. Liliane n'a jamais eu que des petits lits qui excluent tout partenaire. Même à 30 ans. Et des canapés si étroits qu'ils ne peuvent accueillir personne pour la nuit.

Mercredi matin à la maison de retraite. « On va se promener, maman ». Sa robe est boutonnée de travers et il me semble que le pull qu'elle porte n'est pas à elle. En remettant en ordre ses vêtements, j'effleure de la main sa poitrine creuse, osseuse, là où jadis ma sœur a tété et mon père pris sa place au sein maternel-conjugal. J'éprouve aussitôt la nausée familière quand vient me frapper ce souvenir. Qui m'a raconté cette histoire ? Elle-même ? Je ne m'en souviens pas. Et deux ans plus tard, son lait a presque empoisonné son fils. La souffrance que doit éprouver une mère qui veut allaiter son poupon chéri et risque ainsi de le tuer... Dans un seul geste, l'amour et la mort.

(A suivre)

Recettes

Gougères au beaufort

Ingrédients :

Pour 4 personnes
75 g de beurre
150 g de farine
3 petits oeufs
100 g de beaufort râpé
1 pincée de graines de cumin
1 pincée de graines de sésame

Les étapes :

1. Dans une casserole, déposez le beurre préalablement coupé en morceaux puis versez 12 cl d'eau et 1 pincée de sel. Portez à ébullition puis réservez hors du feu.

2. Incorporez en une seule fois la fa-

rine puis remettez sur le feu sans cesser de remuer pendant 3 minutes.

3. Laissez tiédir hors du feu puis ajoutez les oeufs en mélangeant entre chaque ajout. Incorporez ensuite le beaufort râpé.

4. Préchauffez le four à 180 °C.

5. Formez ensuite des petites boules de la taille d'une cuillère à soupe et déposez-les sur une plaque de cuisson chemisée d'un papier sulfurisé.

6. Parsemez la moitié des gougères au beaufort de sésame puis l'autre moitié de cumin.

7. Enfournen les gougères pour 25 minutes de cuisson. À la sortie du four, laissez-les refroidir sur une grille.



La méditation réduit le risque d'Alzheimer

Selon une étude américaine, la pratique régulière de la méditation influence positivement la santé du cerveau. Les personnes qui effectuent cet exercice 12 minutes par jour réduisent leur risque de développer la maladie d'Alzheimer.

Comment éviter le déclin cognitif ? Les solutions sont simples et variées : rester actif intellectuellement, manger sainement ou encore dormir suffisamment. Certaines techniques de méditation quotidienne, telles que le "Kirtan Kriya", permettent aussi de diminuer les risques de maladie cognitive comme Alzheimer. C'est ce que démontrent les Dr. Dharma Singh Khalsa et Dr. Andrew B. Newberg dans une étude analysant l'importance de l'implication spirituelle dans la conservation des fonctions cognitives.

A long terme, la façon dont fonctionne le cerveau humain est largement influencée par son activité. Une bonne implication sociale, émotionnelle et spirituelle permet de maintenir une santé cognitive optimale. L'isolement social, par exemple, entraîne une large baisse des facultés intellectuelles s'il se poursuit sur une trop longue durée. De même, les pratiques spirituelles et/ou religieuses "sont des éléments cruciaux dans le développement de la cognition et du bien-être". Les chercheurs suggèrent d'ailleurs que la méditation réduit considé-



diminue la dépression et augmente le flux sanguin vers les parties du cerveau jouant un rôle dans la cognition et les émotions.

L'étude a impliqué des sujets sains ainsi que des patients atteints de déclin cognitif. Les participants ayant pratiqué le Kirtan Kriya quotidiennement ont bénéficié d'une amélioration de leurs capacités cognitives et de leur humeur ; et ont vu leur mémoire décliner plus lentement. "Atténuer les effets biochimiques négatifs du stress grâce aux pratiques spirituelles peut aider à diminuer les risques de survenue d'Alzheimer", indiquent les co-auteurs le Dr. Dharma Singh Khalsa de la Fondation de recherche et de prévention de l'Alzheimer à Tucson et le Dr. Andrew B. Newberg, professeur en sciences nutritionnelles et médecine alternative à l'Université Thomas Jefferson, Philadelphie.

Les deux scientifiques soulignent l'importance de la "forme spirituelle" ; terme qui relie la santé psychologique au bien-être spirituel. Ainsi, "s'engager à adopter un mode de vie axé sur la longévité cérébrale et la santé spirituelle est un moyen efficace de vieillir sans maladie d'Alzheimer". Le Dr. Khalsa et le Dr. Newberg espèrent inspirer la communauté médicale et les patients à adopter ce concept de santé spirituelle pour améliorer la prévention des troubles cognitifs.

ramblement les risques de perte de mémoire, de déclin intellectuel et même de maladie d'Alzheimer.

D'ici à 2050, plus de 150 millions de diagnostics d'Alzheimer seront établis. Pourtant, il n'existe encore aucun traitement efficace pour soigner la maladie. Les médecins sont contraints de trouver des solutions alternatives diminuant, à long terme, les risques d'atteinte cérébrale. Le style de vie est un facteur déterminant quant à la santé de notre cerveau. S'exercer quotidiennement à la méditation aide justement à maintenir un bien-être cérébral... Et pour cela, 12 minutes par jour peuvent suffire !

Les chercheurs ont étudié une technique de méditation, le "Kirtan Kriya", qui provient du Kundalini, un Yoga traditionnel pratiqué depuis des millénaires. C'est une méditation chantée qui se concentre sur la respiration et les mouvements corporels. Elle améliore directement le sommeil,